

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Après deux années marquées par un contexte compliqué (pandémie, renouvellement de l'exécutif et d'une partie de l'équipe), l'action du CAUE du Puy-de-Dôme a pu enfin prendre toute son ampleur en 2022, dans une conjoncture de fort dynamisme pré-opérationnel et opérationnel.

Riche d'une équipe pluridisciplinaire, le CAUE souffre malgré tout de moyens humains limités (environ 9 ETP) au regard des sollicitations de plus en plus nombreuses : la mise en place de plusieurs dispositifs nationaux et départementaux agissant dans le sens de l'amélioration du cadre de vie, et la reconnaissance acquise de la qualité des accompagnements offerts par le CAUE, font de notre structure un des piliers en termes d'aide à la décision et de développement durable.

Durant toute l'année 2022, le conseil d'administration et l'ensemble de l'équipe avons œuvré à poursuivre la qualité de nos services en offrant un panel de conseils et d'actions de sensibilisation, utiles aux collectivités comme aux particuliers.

Nous avons ainsi soutenu et accompagné les collectivités dans l'élaboration de divers documents

d'urbanisme, dans la programmation de revitalisation de leurs bourgs, dans leur projet de rénovation de bâtiments communaux ou d'aménagement des espaces publics. Nous avons également développé divers outils et actions de sensibilisation permettant un rayonnement plus large des valeurs autour de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement. Comment s'adapter au réchauffement climatique ? Comment rendre nos aménagements raisonnables et responsables ? Comment reconnaître les valeurs du patrimoine local ? Comment prendre en compte les évolutions d'usage ? ... sont autant de questionnements auxquels nous avons mis toute notre énergie et notre savoir-faire pour répondre, argumenter et informer.

C'est avec fierté, que je vous laisse découvrir, dans ce rapport d'activité, l'essence de notre mission de service public et quelques-unes des applications réalisées.

Bonne lecture.

## LES MISSIONS DU CAUE

### Conseiller

les particuliers et les collectivités locales

### Accompagner

les collectivités locales, communes, EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), Département, Région, État et ses partenaires

### Former

les élus locaux et les services techniques, les acteurs du cadre de vie et les partenaires professionnels

### Informier / Sensibiliser

l'ensemble des acteurs du cadre de vie et tous les publics dont le public scolaire

---

## 2022, POUR UNE ORGANISATION OPTIMISÉE

L'équipe stabilisée à 11 salariés (9,13 ETP) conserve sa répartition :

- Un pôle administration constitué d'une secrétaire de direction qui gère également la comptabilité, et une secrétaire affectée en partie à la communication interne et graphique.
- Un pôle territoire, constitué d'un chargé de missions géographe et des conseillers architectes, urbanistes ou paysagistes, qui forme une équipe pluridisciplinaire pour assurer les conseils et accompagner les élus et particuliers qui en font la demande.

Comme chaque année l'ensemble du territoire a été couvert par les divers accompagnements des conseillers. L'année 2022 nous a permis cependant de peaufiner l'organisation pour améliorer et optimiser l'ensemble de nos conseils :

- En parallèle de la mise en place du télétravail (un jour par semaine pour les salariés à plein temps, une journée par quinzaine pour ceux à temps partiel), l'attribution des territoires a été réfléchi en fonction du lieu d'habitation des conseillers concernés. Ainsi, au-delà d'une meilleure connaissance du secteur, cette organisation minimise les temps de déplacements et les distances effectuées (plus respectueux de l'environnement, moins coûteux pour la structure), laissant plus de temps disponible aux actions en général.
- La mise en place de binômes pour chaque EPCI permet de multiplier les champs de compétences (chaque conseiller ayant son propre savoir-faire dans des domaines spécifiques, même s'ils ont tous des expériences transversales), et de se suppléer en cas de non-compatibilité de planning ou de charge de travail incompatible. Il nous a cependant paru

primordial de conserver un interlocuteur référent sur chaque territoire afin de faciliter la prise de contact des collectivités auprès du CAUE.

La carte ci-jointe évoque la réorganisation. Ce fonctionnement, nous a permis de pallier en partie à la forte augmentation des sollicitations, même s'il n'a pas évité une surcharge importante cette année. La dynamique créée l'an passé autour des thématiques dont le CAUE du Puy-de-Dôme porte les valeurs, a été maintenue (nous espérons pouvoir la développer davantage en se dotant prochainement d'une compétence spécifique à la médiation/sensibilisation/communication).

Les missions de sensibilisation, formation et information, confiées au CAUE, ont été déclinées tout au long de l'année autour des thèmes suivants (non exhaustifs ici) :

- La qualité des espaces publics (cette année, autour des coudercs)
- les enjeux du paysage (travail sur un carnet thématique qui sera rendu en 2023)
- Le réemploi des matériaux (édition d'un flyer-poster)
- Les problématiques liées au changement climatique (rafraîchissement, îlot de chaleur urbain, densité et zéro artificialisation net, etc...)
- La place du végétal (vignes et paysage, arbres...)

Comme chaque année aussi, plusieurs actions de sensibilisations à l'architecture ont permis de toucher un public large, au travers d'expositions, de parcours de découvertes ou encore dans le cadre de conseils aux particuliers porteurs de projets.

- 1 **CLERMONT AUVERGNE METROPOLE**  
290 000 habitants  
Superficie : 300,62 km<sup>2</sup>
- 2 **MOND'ARVERNE**  
40 700 habitants  
Superficie : 307,30 km<sup>2</sup>
- 3 **BILLOM COMMUNAUTE**  
26 000 habitants  
Superficie : 276,50 km<sup>2</sup>
- 4 **ENTRE DORE ET ALLIER**  
19 200 habitants  
Superficie : 229,10 km<sup>2</sup>
- 5 **RIOM LIMAGNES VOLCANS**  
69 000 habitants  
Superficie : 401,80 km<sup>2</sup>
- 6 **COMBRAILLES SIOULE ET MORGE**  
19 400 habitants  
Superficie : 427,00 km<sup>2</sup>
- 7 **PAYS DE SAINT-ELOY**  
15 700 habitants  
Superficie : 683,50 km<sup>2</sup>
- 8 **CHAVANON COMBRAILLES VOLCANS**  
12 700 habitants  
Superficie : 840,10 km<sup>2</sup>
- 9 **DOMES SANCY ARTENSE**  
12 700 habitants  
Superficie : 690,70 km<sup>2</sup>
- 10 **MASSIF DU SANCY**  
9 700 habitants  
Superficie : 605,70 km<sup>2</sup>
- 11 **AGGLO PAYS D'ISSOIRE**  
56 900 habitants  
Superficie : 1 017,90 km<sup>2</sup>
- 12 **AMBERT LIVRADOIS FOREZ**  
27 600 habitants  
Superficie : 1 229,80 km<sup>2</sup>
- 13 **THIERS DORE ET MONTAGNE**  
37 100 habitants  
Superficie : 624,40 km<sup>2</sup>
- 14 **PLAINE LIMAGNE**  
21 300 habitants  
Superficie : 352,80 km<sup>2</sup>



## BUDGET 2022

### Financements

---

Le financement principal du CAUE provient de la convention triennale signée avec le Conseil départemental pour la période allant de 2021 à 2023. Cette convention détermine à la fois la part de Taxe d'Aménagement dédiée au CAUE (0,15 % de la part départementale de la TA, elle-même fixée à 1 % en 2021 sur notre département) et une subvention compensatrice. Les deux déterminent ainsi un niveau de financement du CAUE, compris entre 760 000€ et 780 000€ sur chacune des trois années. En 2022, le montant a atteint un peu plus de 809 000€, représentant 89 % des ressources du CAUE. Ceci s'explique par une TA exceptionnelle cette année (+ de 490 000€, habituellement estimée à 400 000€).

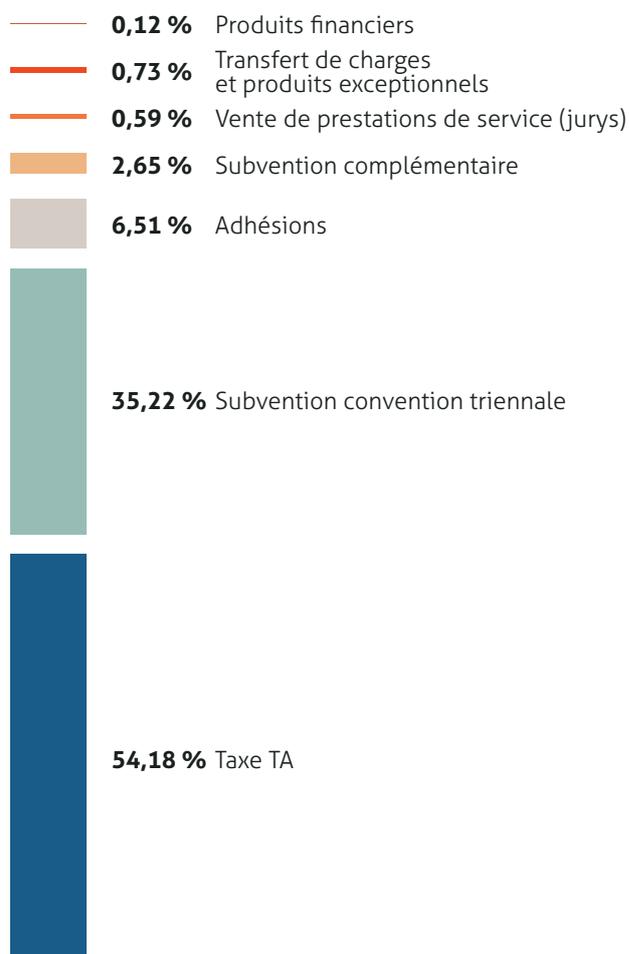
Le Conseil départemental a également accordé une subvention complémentaire de 30 000€ au CAUE pour une mission spécifique pour la réalisation de carnets de sensibilisation aux paysages (80% ont été versés en 2022)

Les financements complémentaires proviennent principalement des adhésions, fixées à 10 centimes par habitant. Cette année 13 EPCI sur 14 ont adhéré au CAUE.

La participation à des jurys ont fini de compléter le budget 2022

### Produits

---

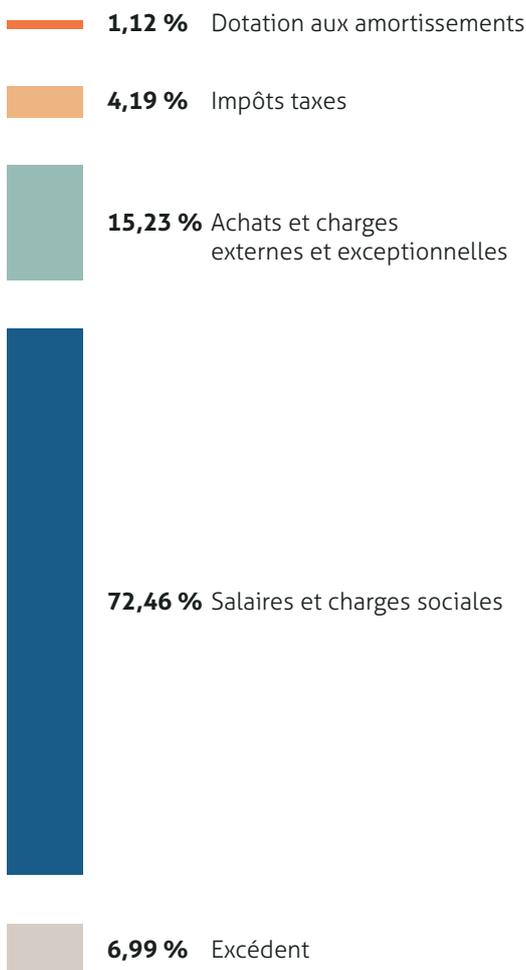


## Charges

Compte tenu des activités des CAUE et des missions qui en découlent, les principales charges résident dans la masse salariale (9,13 ETP). La part la représentant est cependant inférieure à celle de l'année précédente (pas de frais de départ en retraite sur 2022, et ancienneté minimisée par des recrutements nouveaux).

Le deuxième poste de dépenses restant le loyer et les charges liés à nos locaux.

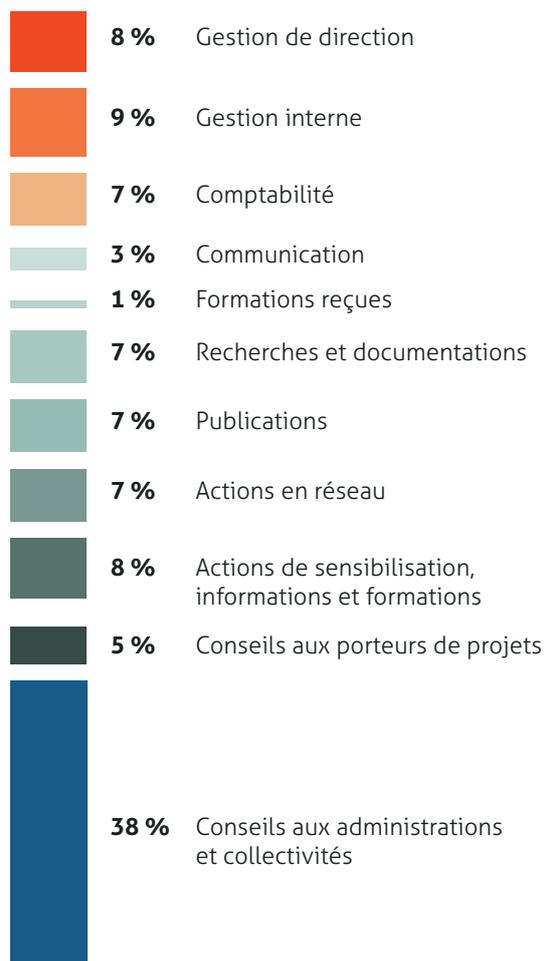
Alors que les charges ont globalement augmenté avec l'inflation, l'entrée exceptionnelle de la TA sur 2022 (voir page précédente) a permis un excédent d'environ 63 000€.

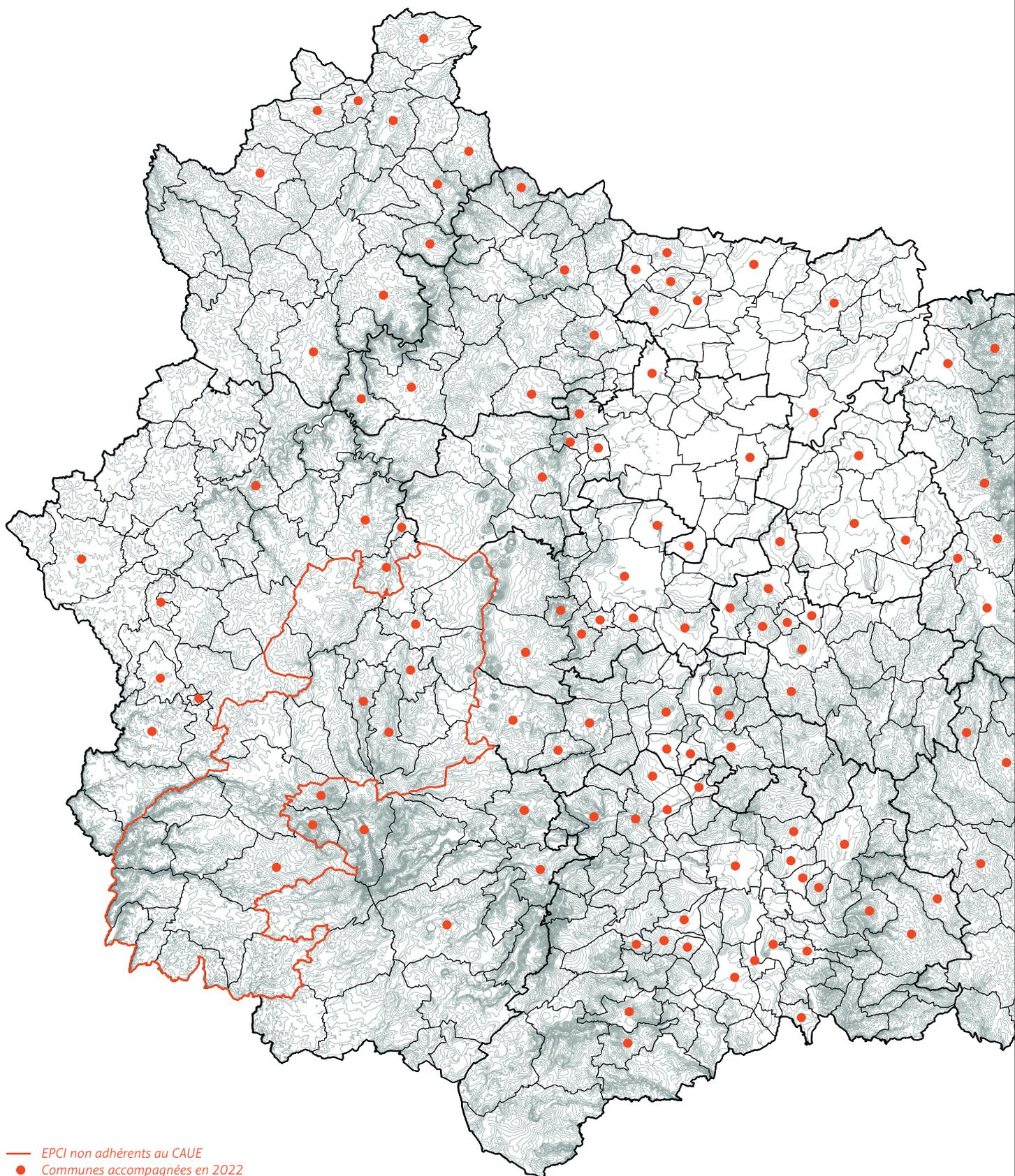


## Activités

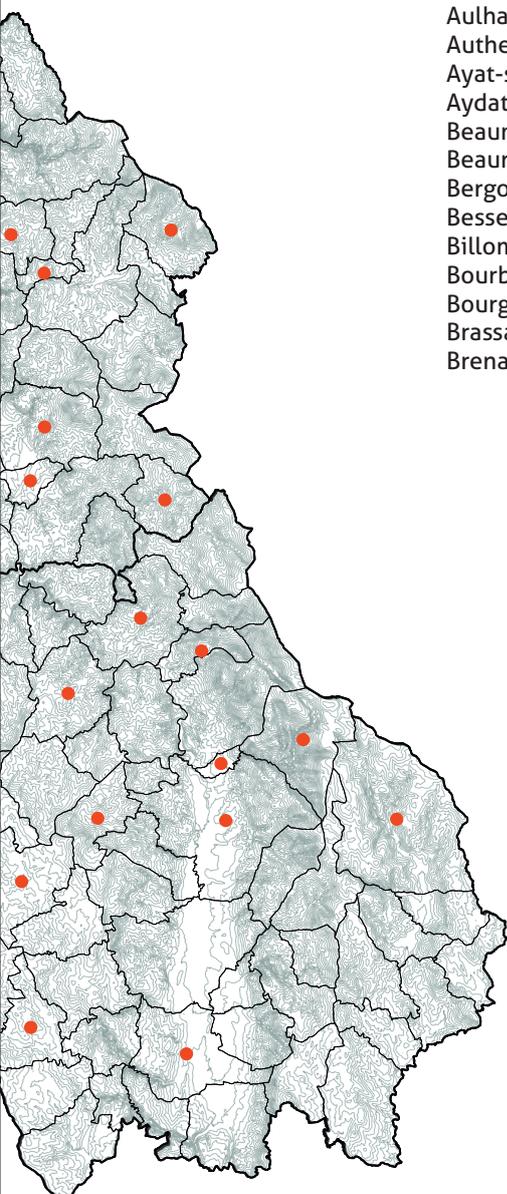
Cette année encore (comme en 2021), la demande croissante des collectivités, a eu une incidence sur les conseils qui leur sont donnés pour atteindre 38% de notre activité (contre 29% en 2020 et 36% en 2021). Les conseils aux particuliers ont eux aussi connus une hausse (3% en 2021). Les activités liées à la sensibilisation : missions de sensibilisation et d'information, publications, ou évènements, ont été maintenues, mais ont malgré tout soufferts des fortes sollicitations pour accompagner les projets spécifiques des territoires.

Enfin, un important travail du pôle administratif, a permis de mettre en place les contrats au forfait jour, et de mettre en conformité les documents administratifs obligatoires pour une structure comme la nôtre.





## 14 EPCI ET 129 COMMUNES ACCOMPAGNÉES EN 2022



Aigueperse	Bromont-Lamothe	Néronde-sur-Dore
Ambert	Bulhon	Neschers
Antoingt	Ceilloux	Nonette-Orsonnette
Arconsat	Ceyrat	Olby
Ardes-sur-Couze	Chambaron sur Morge	Orcival
Arlanc	Champeix	Pionsat
Artonne	Chaptuzat	Plauzat
Aubière	Chas	Pontamur
Aubusson d'Auvergne	Châtel-Guyon	Pontgibaud
Aulhat-Flat	Chateldon	Pont-du-Château
Authizat	Chauriat	Puy-Guillaume
Ayat-sur-Sioule	Clermont-Ferrand	Randan
Aydat	Combronde	Rentières
Beaumont	Coudes	Rochefort-Montagne
Beauregard l'Évêque	Cournols	Royat
Bergonne	Cournon d'Auvergne	Saint-Agoulin
Besse-et-Saint-Anastaise	Courpière	Saint-Anthème
Billom	Cunlhat	Saint-Bonnet-le-bourg
Bourboule (la)	Echandelys	Saint-Bonnet-près-Orcival
Bourg Lastic	Effiat	Saint-Diery
Brassac-les-Mines	Entraigues	Saint-Eloy-les-Mines
Brenat	Enval	Saint-Etienne-sur-Usson
	Escoutoux	Saint-Gal-sur-Sioule
	Espirat	Saint-Genès-Champanelle
	Fournols	Saint-Genès-la-Tourette
	Gerzat	Saint-Georges-de-Mons
	Giat	Saint-Germain-Lembron
	Herment	Saint-Gervais-d'Auvergne
	Issoire	Saint-Hilaire-la-Croix
	La Chapelle Agnon	Saint-Jean-d'Heurs
	La Crouzille	Saint-Julien-de-Coppel
	La Forie	Saint-Maurice-es-Allier
	La Monnerie le Montel	Saint-Nectaire
	La Renaudie	Saint-Pierre-le-Chastel
	Lamontgie	Saint-Priest-des-Champs
	Lapeyrouse	Saint-Rémy-sur-Durolle
	Lastic	Saint-Saturnin
	Le Breuil-sur-Couze	Sauvetat (la)
	Le Monestier	Sauxillanges
	Le Mont-Dore	Servant
	Les Ancizes Comps	Thiers
	Lezoux	Tour d'Auvergne (la)
	Loubeyrat	Usson
	Malintrat	Valcivières
	Marat	Varennes-sur-Usson
	Mareugheol	Vensat
	Maringues	Vernet-Chaméane
	Menat	Vertaizon
	Mirefleurs	Vertolaye
	Montaigut-en-Combrailles	Veyre-Monton
	Montaigut-le-Blanc	Vic-le-Comte
	Mozac	Villeneuve-Lembron
	Mur-sur-Allier	Vollore Ville
	Murat-le-Quaire	Volvic

## LES OPÉRATIONS SUIVIES EN 2022

---

### DOCUMENTS DE PLANIFICATION

13 Communes :

Bromont-Lamothe, Escoutoux, Espirat, La Tour d'Auvergne, Murat-le-Quaire, Nonette-Orsonnette, Olby, Saint-Bonnet-Près-Orcival, Saint-Diery, Sauvetat (La), Sauxillanges, Usson, Varennes-sur-Usson

7 EPCI :

Agglo Pays d'Issoire, Clermont Auvergne Métropole, Ambert Livradois Forez, Mond'Arverne, Plaine Limagne Riom Limagne et Volcans, Entre Dore et Allier

---

### DOCUMENTS DE TERRITOIRE

2 EPCI :

Clermont Auvergne Métropole – PDUI+ RLPI  
Plaine Limagne

Autres :

Grand Site Montagne de la Serre  
Plan de Gestion Unesco  
Plan Paysage Unesco  
SDAGE – Sage Allier Aval  
Schéma de Développement des plans d'eau et des rivières – SMADC  
Voie verte Val d'Allier – CD 63

---

### POLITIQUE DE L'HABITAT

10 EPCI :

Clermont Auvergne Métropole - OPAH  
Chavanon Combrailles et Volcans – OPAH  
Combrailles Sioule et Morge – OPAH  
Billom Communauté – OPAH  
Plaine Limagne – OPAH  
Dôme Sancy Artense – OPAH – Etude Préop  
Massif du Sancy – OPAH  
Pays de Saint Eloy - OPAH  
Agglo Pays d'Issoire - PLH - PIG  
Mont d'Arverne Communauté - OPAH

Autres :

Groupe habitat – CD63  
SDH



La Sauvetat



Olby



Chaîne des Puy, UNESCO

---

## ÉQUIPEMENTS À VOCATION PUBLIQUE (ÉCOLE, MAIRIE...)

31 Communes :

Arconsat, Ayat-Sur-Sioule, Briffons, Billom, Ceilloux, Chas, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Cunlhat, Echandelys, Enval, La Chapelle-Agnon, La Crouzille, La Forie, La Tour d'Auvergne, Le Cendre, Le Monestier, Murat-Le-Quaire, Saint-Anthème, Saint-Bonnet-Le-Bourg, Saint-Diery, Saint-Etienne-sur-Usson, Saint-Gal-sur-Sioule, Saint-Genés-La-Tourette, Saint-Germain-Lembron, Saint-Hilaire-La-Croix, Sauxillanges, Thiers, Vensat, Vertaizon, Vodable

2 EPCI :

Thiers Dore et Montagne – Ecopôle  
Mond'Arverne - Siège

Autres :

Ecoles : programme SCOLAEé  
en partenariat avec CD 63 et ADUHME



La Chapelle-Agnon



La Renaudie

---

## ESPACES PUBLICS ET COLLECTIFS

41 Communes :

Aulhat-Flat, Aydat, Bourg-Lastic, Bulhon, Cournols, Effiat, Gerzat, Herment, Issoire, La Bourboule, La Monnerie Le Montel, La Renaudie, La Tour d'Auvergne, Lamontgüe, Lastic, Le Breuil-sur-Couze, Le Mont Dore, Malintrat, Menat, Montaigut-Le-Blanc, Néronde sur Dore, Olby, Orcival, Randan, Saint-Priest-des-Champs, Saint-Agoullin, Saint-Anthème, Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Genés-la-Tourette, Saint-Georges-de-Mons, Saint-Germain-Lembron, Saint-Jean-d'Heurs, Saint-Nectaire, Saint-Rémy-Sur-Durolle, Saint-Saturnin, Sauxillanges, Servant, Thiers, Villeneuve-Lembron, Vodable

Autres :

Eaux Vives : 4 sites  
Valorisation des sources de la Dordogne



Vodable

---

## PATRIMOINE DE PROXIMITÉ

8 Communes :

Aigueperse, Aubière, Chaptuzat, Malintrat, Murat-Le-Quaire, Neschers, Rochefort-Montagne, Saint-Pierre-Le-Chastel

EPCI :

Clermont Auvergne Métropole – Patrimoine viticole

---

### PROGRAMMATION URBAINE

46 Communes :

Antoingt, Aubusson-d'Auvergne, Aydat, Beaumont, Beaugard l'évêque, Billom, Brassac-Les-Mines, Brenat, Ceyrat, Chambaron-sur-Morge, Chateldon, Coudes, Courpière, Echandelys, Effiat, Entraigues, Enval, Founols, Lamontgie, Lezoux, Loubeyrat, Malinrat, Marat, Mareugheol, Mirefleurs, Montaigut-en-Combrailles, Mur-sur-Allier, Neschers, Plauzat, Pont-du-Château, Puy-Guillaume, Rentières, Royat, Saint-Germain-Lembron, Saint-Jean-d'Heurs, Saint-Julien-de-Coppel, Saint-Maurice-Es-Allier, Saint-Priest-des-Champs, Sauxillanges, Ternant les Eaux, Valcivières, Vertolaye, Veyre-Monton, Vic-le-Comte, Volvic

Autres : Petites Villes de Demain

Aigueperse, Ambert, Ardes-sur-Couze, Arlanc, Besse-et-Saint-Anastaise, Billom, Bourg Lastic, Brassac-les-Mines, Champeix, Châtel-Guyon, Combronde, Courpière, Cunlhat, Giat, La Bourboule, Le Mont-Dore, Les Ancizes-Comps, Lezoux, Maringues, Mozac, Pionsat, Pontaumur, Pontgibaud, Puy-Guillaume, Randan, Rochefort-Montagne, Saint-Eloy-Les-Mines, Saint-Germain-Lembron, Saint-Gervais-d'Auvergne, Sauxillanges, Vic-le-Comte, Volvic

---

### POLITIQUE DE LA VILLE

2 Communes :

Clermont-Ferrand, Thiers - ANRU

---

### RÈGLEMENTATION DE PROTECTION PATRIMONIALE

3 Communes :

Champeix, Clermont-Ferrand, Besse et Saint-Anastaise

---

### ZONES D'ACTIVITÉS

Aigueperse, Thiers Dore et Montagne, Clermont Auvergne Métropole



*Saint-Priest-des-Champs*



*Besse-et-Saint-Anastaise*



*Rentières*

---

## VALORISATION DU CADRE DE VIE

10 Communes :

Aigueperse, Artonne, Aydat, Brassac-les-Mines, Chauriat, Giat, Lapeyrouse, Montaigut-le-Blanc, Pontgibaud, Vic-le-Comte, Volvic, Sauxillanges

2 EPCI :

Chavanon Combrailles et Volcans, Thiers Dore et Montagne

Autres :

Haies agricoles – Gerzat/CAM/LIMAGNE

Ma Commune au Naturel – CD 63

Petites Cités de Caractère

Villes et Villages Fleuris

Route des Villes d'Eaux



Artonne



Montaigut-le-Blanc

---

## URBANISME OPÉRATIONNEL

6 Communes :

Aigueperse, Issoire, Lezoux, Saint-Genès-Champanelle, Saint-Saturnin, Vernet-Chaméane (Le)

---

## COMMISSIONS

Voir page 25



Vic-le-Comte

## UN PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE À VALEUR PATRIMONIALE POUR LE FORT VILLAGEOIS DE MAREUGHEOL



Les forts villageois sont nombreux sur le territoire du Puy-de-Dôme, et plus particulièrement sur le secteur de l'Agglo Pays d'Issoire. Nombre d'entre eux conservent des vestiges de fortifications, qui appartiennent à des systèmes défensifs singuliers. La plupart datent des XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle, mais chacun possède ses propres particularités. Dans tous les cas, ils ont eu un rôle déterminant dans l'histoire des villages, et ils en témoignent encore aujourd'hui au travers de ce qu'il en reste. Mareugheol en est un des exemples les plus représentatifs, car la morphologie de son fort facilite son identification. Un atout qui permet d'ores et déjà à la collectivité de bénéficier d'un cadre touristique, notamment avec la mise en place de parcours allant du château de Villeneuve-Lembron à l'église de Colamine (\*). Mais cela ne suffit pas à faire vivre un village, ni à le maintenir en état. L'appropriation du fort villageois par les habitants, tant en termes de connaissance historique qu'en termes d'usage, est bien ce qui anime aujourd'hui l'équipe municipale. Le CAUE a accompagné la commune pour établir ensemble la meilleure stratégie de valorisation, de revitalisation du fort villageois et des espaces qui le relient au reste de la commune. En partenariat avec le service Habitat du Département, l'UDAP, la Fondation du Patrimoine et le Pays d'Art et d'Histoire (formant un comité de pilotage), les grands enjeux ont été repérés, puis ont fait l'objet d'un cahier des charges de consultation de maître d'œuvre permettant d'organiser la programmation par le biais d'un PAD : Programme d'Aménagement de Bourg, à vocation patrimoniale. L'analyse des réponses et l'audition des candidats ont été faites par le comité de pilotage, et a permis de retenir une équipe d'architectes du patrimoine : ACA (Yvon Cottier) et Elsa Martin-Hernandez.



(\* Balades organisées par l'Agglo Pays d'Issoire dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire



## LOUBEYRAT S'APPRÊTE À RÉALISER UN PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Le paysage de vie qualitatif de Loubeyrat et sa proximité avec les grands centres urbains, lui confèrent une forte attractivité et sa population est en hausse constante. La situation des zones d'habitat récents et des équipements publics en aspect sud/sud-est du bourg est néanmoins très éclatée par rapport au village originel. La municipalité souhaite par conséquent renforcer la cohérence entre le cœur du village, et l'ensemble de ces zones de vie. L'EHPAD situé en partie basse du village a pour sa part décidé de transformer ses espaces extérieurs en espace ouvert et partagé avec la population locale. Ces deux initiatives se croisent aujourd'hui dans une volonté commune de créer des liens fonctionnels plus évidents entre toutes les zones de vie, par la réalisation d'un réseau de circulations douces, de favoriser par l'aménagement un sentiment partagé « d'appartenance » à la collectivité, pour susciter plus de vivre ensemble au bénéfice de tous, et d'améliorer d'une façon générale la sécurité des personnes le long de la RD 227 qui jouxte le village sur le sud et renforce sa rupture avec les zones de vie éclatées au sud/sud-est, et plus généralement la qualité d'usage des espaces publics. Pour répondre à cette ambition le CAUE a proposé à la commune de réaliser un Programme d'Aménagement Durable du bourg (PAD), afin de définir la stratégie globale d'actions, préciser les aménagements nécessaires et le planning de réalisation possible. Avec l'aide du CAUE la commune a dans un premier temps travaillé à affiner son propre pré-diagnostic, préciser les enjeux et les premières pistes d'action, les compétences nécessaires au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Nous participerons bien entendu aux COPIL à venir tout au long de l'étude. Les consultations ont été lancées et le BET récemment choisi. Les études débutent ce printemps 2023.



## LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE D'ENTRAIGUES

La commune d'Entraigues, associée à Riom Limagne et Volcans, accompagnée par le CAUE du Puy-de-Dôme, vient de finaliser en avril 2022 l'élaboration de son Programme d'Aménagement Durable. Cette étude était confiée au cabinet de Paysage Luc Léotoing. Elle s'est déroulée dans le respect du PLUI en cours d'élaboration, et dans l'esprit des orientations retenues par la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme, à savoir : révéler la centralité des abords de l'église, assurer la sécurité des espaces publics, préserver le paysage et améliorer sensiblement le cadre de vie et le respect de l'environnement. La restitution du PAD était l'occasion pour la collectivité de formaliser des actions prioritaires. Ainsi et très rapidement, l'espace situé aux abords de l'église a fait l'objet d'un aménagement simple et réaliste (déplacement du monument aux morts, déplacement des assises sur la partie basse, réalisation du parvis...). Il ne s'agit pas ici d'intervenir trop lourdement mais d'apporter des réponses justes, en rapport avec le contexte proche de chaque espace et selon les possibilités financières de la commune. Cela passe principalement par un travail sur les sols, sur la cohérence des matériaux, sur la végétalisation composée d'arbres et de haies champêtres et sur l'apport de mobilier urbain adapté... L'objectif étant d'impulser le renouveau du centre bourg dans une perspective de qualité durable et résiliente. Rappelons également que cette étude renforcera l'attractivité et le dynamisme d'Entraigues en traitant de façon croisée des thématiques singulières.

## AMÉNAGEMENT DE LA PARCELLE COLAS À GERZAT



L'aménagement des zones d'activités économiques est bien souvent un catalogue de parkings et de maigres plantations sans envergure. L'attention des acteurs est centrée sur l'efficacité économique et la sécurité. Si la transition écologique plaide pour le maintien des activités à proximité, voire dans les villes, elle engage à qualifier l'insertion des zones dans leur contexte et à aménager les parcelles sans induire de nuisances sur leurs abords. En limite de la zone d'activité de Gerzat-Sud, l'entreprise Colas occupe une grande parcelle sur laquelle elle stocke des matériaux de démolition, traités sur place avant réemploi, qui marquent les paysages. L'entreprise souhaite acquérir une parcelle installée entre une voie et le bassin de rétention de la zone d'activité aménagé en profondeur dans l'îlot et qui gênerait l'activité. La Colas a confié au paysagiste Luc Léotoing son projet d'aménagement. Le CAUE accompagne le suivi par la direction du Développement Économique de la Métropole. Le projet propose une noue, bassin linéaire de rétention, implantée en périphérie du foncier de la Colas sur une largeur de 10 mètres et largement plantée. La haie bocagère ainsi constituée masquera en grande partie les stocks de matériaux et limitera la diffusion des poussières. Elle pourrait compenser la démolition du bassin initial. Le cordon végétal permet de relier la parcelle Colas aux extensions futures de la zone. Il donne la possibilité de tisser une trame verte entre la ZAE et la plaine du Bédat en passant par un petit bosquet, un bassin d'orage proche et l'alignement d'arbres d'une piste cyclable au nord de la zone. Le projet démontre l'importance du dialogue avec les porteurs de projet et l'intérêt du recours aux professionnels de l'aménagement de l'espace pour intégrer les enjeux environnementaux dans les projets privés, y compris au cœur des zones d'activités économiques.



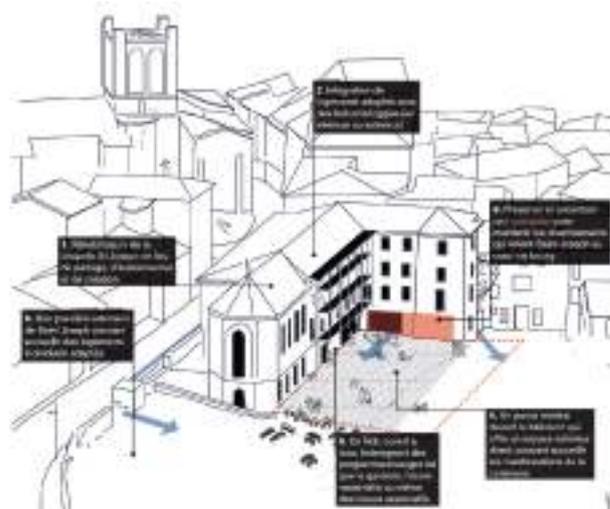
Crédits image d'insertion : Luc Leotoing Paysage Urbanisme



### BOURG-LASTIC, PETITE VILLE DE DEMAIN

Bourg-Lastic est l'une des 4 communes « Petite Ville de Demain » de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles Volcans. Fin 2021 le CAUE avait réalisé une pré-étude paysagère du bourg, qui avait proposé des pistes potentielles d'évolution paysagère et fonctionnelle du bourg. Avec l'aide conjointe du CAUE et du service Habitat du Conseil départemental, la commune a ensuite travaillé à affiner son propre pré-diagnostic, préciser les enjeux et les premières pistes d'action.

La nécessité de réaliser un plan guide d'attractivité s'est imposée, pour dresser un programme d'actions cohérent, en phase concrète avec la réalité physique et économique de la commune et de son grand territoire d'influence. Il convient de noter que la question de l'évolution de l'habitat a été traitée globalement à l'échelle du territoire intercommunal, en particulier avec la réalisation d'une étude d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). En janvier/ février 2022, le CAUE a assisté la collectivité dans la rédaction du cahier des charges et du règlement de consultation des BET. Il s'agissait de se doter d'une équipe de maîtrise d'œuvre disposant de l'ensemble des compétences nécessaires à répondre aux problématiques paysagères et fonctionnelles du bourg, alors en phase d'élaboration de son PLU. A l'issue de la consultation, le cabinet Réalités-Descoeur déjà en charge de l'élaboration du PLU a été retenu. Un premier COPIL a permis de définir les enjeux et valide largement les pistes initialement identifiées par le CAUE. Le plan-guide d'attractivité devrait s'achever ce printemps pour ouvrir ensuite sur la phase plus opérationnelle et contractuelle (avec les partenaires institutionnels, et le CAUE notamment) d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).



### LE PLAN GUIDE DE CUNLHAT

Après avoir défini les enjeux et le cadre de la commande pour l'étude du plan guide en 2021, l'atelier d'urbanisme (Parc naturel régional Livradois Forez, CAUE, communauté de commune Ambert Livradois Forez, ADUHME, etc) a accompagné la commune de Cunlhat pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre. Cette étude rentre dans le cadre du programme « Petites Ville de Demain ». Huit grands secteurs ont préalablement été ciblés avec les élus : la traverse, la place du marché et la place de l'Église, la place Saint Martin et les îlots alentours, le parking situé sur le bord de la route d'Olliergues, le stationnement et l'accès à l'école maternelle, la reconversion de la halle abritant actuellement l'établissement Cussac, la parcelle de l'école Saint-Joseph, et le lien avec le plan d'eau. En 2022 l'Atelier de Montrottier a été choisi pour imaginer l'avenir du bourg. L'étude du plan guide a été menée en lien avec les habitants du bourg. Plusieurs temps de concertation ont eu lieu afin d'impliquer les utilisateurs quotidiens du bourg dans la définition des aménagements projetés. Une étude flash, portant sur le commerce, et une étude sur les mobilités, lancées parallèlement au plan guide et sur les trois communes de Cunlhat, Ambert et Arlanc, sont venues alimenter les débats.

Crédits image : Atelier de Montrottier (mandataire) et Atelier Incipit



## LE CLOS D'ISAAC DE SAINT-SATURNIN

Il y a des sites qui par leur préciosité et leur histoire nécessitent un travail de longue haleine avant de connaître des mutations profondes. Le clos d'Isaac, sur la commune de Saint-Saturnin est un cas particulier du fait de sa proximité avec le château de Saint-Saturnin mais aussi de son histoire propre. Ancien domaine agricole, clos de murs, avec son allée cavalière, son patrimoine arboré et des éléments d'architecture pour certains d'intérêts, son petit patrimoine inscrit, un tel contexte nécessite une attention particulière. Toutefois, il est une des dernières emprises foncières publiques pour accueillir un programme de logements au cœur du bourg. La commune qui a acheté le site à Mond'Arverne Communauté, souhaite y implanter des logements individuels et intermédiaires, un hébergement touristique, des salles associatives et de la restauration. Un parc public occuperait les parties les plus sensibles sur le plan paysager, espaces boisés classés et espace naturel au PLU et à l'AVAP. Des zones non aedificandi viennent aussi se surimposer, définies par le travail sur les co-visibilités avec le château étudiées par l'AVAP. Le CAUE a accompagné la commune dans la définition d'une méthode de projet pour mettre en œuvre cette délicate opération, et faire coïncider l'Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le cadre du PLUI en cours.

## LA PLACE PUBLIQUE COMME LIEU DE CONVIVIALITÉ À AULHAT-FLAT

La commune d'Aulhat-Flat est née du rapprochement de deux communes : Aulhat et Flat. Les deux bourgs, situés à moins d'1km l'un de l'autre, sont reliés par la route départementale RD9, qui les traverse de part en part. Le bourg de Flat ayant d'ores et déjà bénéficié d'aménagements qualitatifs, l'équipe municipale souhaitait donner au bourg d'Aulhat le même niveau de traitement et donner une cohérence globale à la commune. Si la commande initiale portait principalement sur la route départementale, les enjeux mettaient en exergue la nécessité d'intégrer les éléments structurant cette traverse dans son épaisseur. Ainsi, en partenariat avec la DRAT Val d'Allier (en tant que porteur de la traverse RD 909), il a été retenu qu'un travail spécifique devait être fait sur l'aménagement de la place de la Fontaine et celle de l'Église, toutes deux situées de part et d'autre de la traverse. Le CAUE a accompagné la commune et la DRAT pour élaborer le cahier des charges permettant le recrutement d'une maîtrise d'œuvre qualifiée. Un comité de pilotage (dont le CAUE fait partie), véritable aide à la décision, a permis d'analyser les offres, et d'auditionner les candidats pour finalement en retenir un (\*). L'année 2022 a été consacrée au suivi des évolutions du projet et du bon respect des objectifs initiaux. Ici, il s'agissait principalement d'ouvrir largement cette espace centrale pour en faire un lieu convivial, en lui conférant une ambiance villageoise (plutôt que routière) et en redonnant sa place au végétal. Végétal qui avait peu à peu disparu et qui redevenait indispensable, notamment pour pallier au réchauffement climatique et au confort d'été.

(\* La candidature retenue est celle de Boris Bouchet architecte et urbaniste. La cheffe de projet pour l'agence, est Salomé Torossian. Crédits image : Boris Bouchet Architecte

# LE PARC DU CLOS, UN FUTUR ESPACE CONVIVAL POUR LA COMMUNE DE LAMONTGIE



A la suite de la journée de visites des espaces publics organisée par le CAUE en juillet 2022, les élus de Lamontgie, inspirés par les visites de cette journée ont contacté le CAUE pour les accompagner dans un projet de parc communal. La commune était en train d'acquérir une petite parcelle en centre-bourg et s'interrogeait sur la possibilité et la façon de mener ce projet. Après une première visite sur site, il nous est paru évident que cette parcelle réunissait toutes les qualités pour devenir un parc communal :

- Son caractère central : en centre-bourg, derrière la mairie, à quelques minutes à pied seulement de l'école élémentaire.
- Son caractère « jardiné » : ancien verger clos, la totalité de sa surface est recouverte d'une prairie et d'une dizaine d'arbres fruitiers.
- Son étendue : sa forme rectangulaire et sa surface d'environ 3150m<sup>2</sup> offre la possibilité de proposer de nombreux usages et variés.
- Sa topographie : en pente douce vers le nord, elle offre de belles perspectives depuis l'entrée et la possibilité de travailler le nivellement pour aménager des gradines par exemple.
- Ses limites : bordée au nord, au sud et à l'ouest par un vieux muret en pierre qui constitue un patrimoine à restaurer et à valoriser dans le cadre de ce futur aménagement.

Il a fallu ensuite au CAUE deux ateliers de travail avec les élus pour écrire un programme et formaliser une commande adressée à une équipe de paysagistes concepteurs. Dès la fin du printemps, l'équipe retenue (les sélections sont en cours) va être chargée d'enrichir la programmation avec les habitants sous forme de plusieurs ateliers (avec l'école, les associations, les services techniques) puis de dessiner, de concevoir et de réaliser une partie du chantier avec l'aide des habitants. Et le CAUE va accompagner les élus tout au long de ce travail : à présent dans le choix de l'équipe de paysagistes et ensuite pendant les phases décisives du projet.





### LE LAC DES MARINS LAPEYROUSE

Le CAUE assiste la commune depuis 2020 sur un important dossier de redynamisation du complexe nautique du lac des Marins. Une étude globale de requalification a été réalisée en 2021/2022 par le cabinet A3-PAYSAGE, qui a fixé les grandes orientations d'aménagement souhaitées. Cette étude prévoit notamment la suppression de la plage actuelle en sable située à l'Est du bâtiment d'accueil, son remplacement par une plage engazonnée située à l'opposé à l'ouest du bâtiment d'accueil et la requalification de ce dernier et du poste de secours. La commune a décidé à l'automne 2022 de lancer de suite l'opération de rénovation du bâtiment d'accueil. A cette fin, le CAUE l'a assistée pour « calibrer » les besoins du futur équipement, les fonctionnalités indispensables et les limites financières de l'opération et élaborer le cahier des charges et le règlement de consultation des cabinets d'architectes. A l'issue de la phase de consultation qui s'est déroulée au dernier trimestre 2022, le cabinet Xéo architectes a été retenu et a débuté immédiatement sa mission (actuellement en cours). Dans un principe d'économie maîtrisée du projet, afin de ne pas altérer les capacités de la collectivité à mener les phases de rénovation paysagère et environnementale globale du lac lui-même, le projet a été limité à l'essentiel, soit : la recomposition de la zone préparation cuisine et bar actuelle, la création d'une terrasse bois sur pilotis de 40 m<sup>2</sup>, aménagée en direction de la rive du lac, la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite en périphérie du bâtiment. Dans quelques mois un bel équipement ouvrira ses portes, et viendra renforcer l'attractivité du lac des Marins, et plus largement du territoire communal.



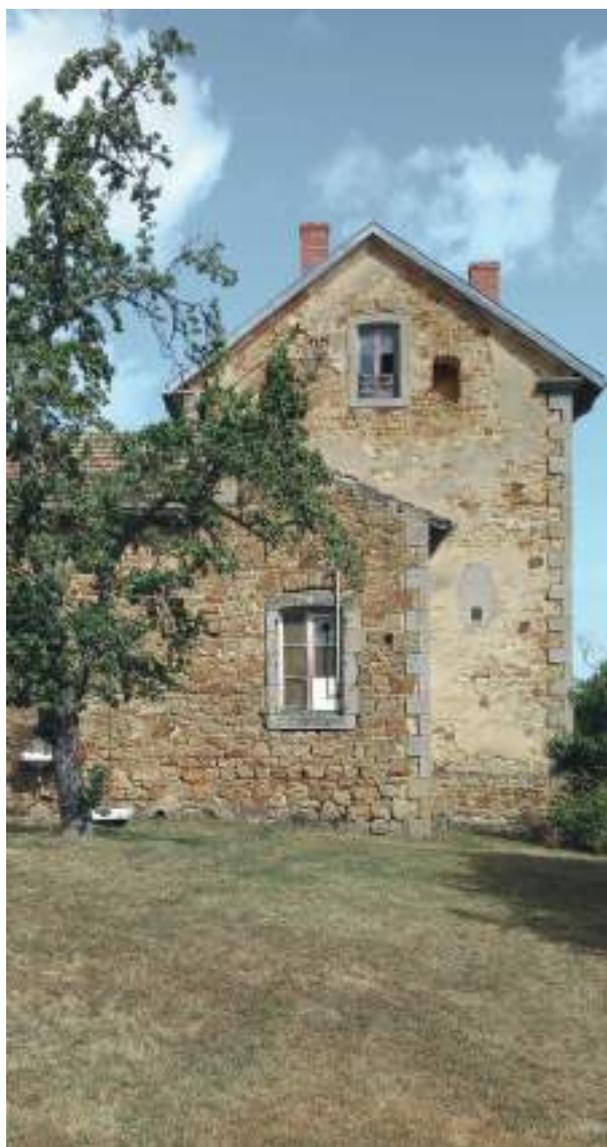
### DÉMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE À LA FORIE

La commune de la Forie a fait l'acquisition récente du bâtiment de l'ancienne cure situé sur l'espace public central du bourg. Ce dernier forme un parc dans lequel s'inscrit également des jeux pour enfants, un terrain multisport, un terrain de tennis, l'église, et un jardin pédagogique utilisé par l'école. L'actuelle mairie est à l'étroit dans ses locaux. Elle se situe dans un bâtiment regroupant l'école, la bibliothèque et des logements aux étages. Elle était composée d'une seule pièce regroupant les bureaux du maire et du secrétariat, et la salle du conseil. Une pièce, accessible depuis le couloir d'accès desservant la bibliothèque, la mairie et les étages, a récemment été aménagée en bureau pour le secrétariat. Les élus ont fait appel au CAUE pour le projet de réhabilitation de l'ancienne cure en mairie. Nous avons mené deux ateliers avec les élus pour définir les besoins et sensibiliser sur l'importance des aménagements des abords de l'équipement pour des raisons d'accessibilité et plus largement de la place. Celle-ci est aujourd'hui entourée de haies formées par des espèces non endémiques, ce qui la rend peu lisible depuis les rues du bourg. L'équipe retenue devra rechercher des solutions simples mais ingénieuses et durables permettant d'aménager cet espace public. La réhabilitation, qui a l'avantage d'entretenir le patrimoine bâti de la commune, provoquera une futur vacance des locaux actuels. Le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre sera aussi l'occasion de rénover ou réhabiliter l'ancienne mairie. Le CAUE accompagne actuellement la commune dans la rédaction des documents de consultation avec pour objectif de lancer l'appel d'offre en 2023.

## CEILLOUX RÉNOVATION D'UNE ANCIENNE ÉCOLE JULES FERRY EN LOGEMENTS



Le CAUE, avec le Parc naturel régional Livradois Forez, accompagne la commune de Ceilloux dans son projet de réhabilitation de l'ancienne école. Les élus souhaitent pouvoir accueillir de nouveaux habitants et surtout proposer certains logements aux personnes âgées. Le CAUE et le Parc leur ont proposé de visiter les logements pour familles accueillantes à Fayet-le-Château ouvert en 2020. Les logements de l'accueillant doivent répondre à certaines conditions : surface minimum des chambres, salle d'eau et toilettes privées ou partagées, libre accès aux pièces communes (salon, salle à manger...), accessibilité facile si l'accueilli a un handicap moteur, un moyen de communication permettant de demander du secours immédiatement en cas de besoin, et un libre accès au logement (entrées et sorties). L'accueillant fait participer la ou les personnes accueillies au repas familiaux et doit pouvoir accompagner ceux qui ont besoin d'aide dans les actes quotidiens. Un accueillant peut accueillir trois personnes maximum. À Fayet-le-Château quatre maisons ont été construites et fonctionnent deux par deux, afin de permettre à un des deux accueillants de se libérer temporairement. Les maisons sont composées d'un logement T4 au rez-de-chaussée, accessible aux PMR, destiné aux accueillis, et d'un logement T4 communiquant à l'étage pour les accueillants. Convaincu par le projet, la commune s'est alors engagée sur une étude de faisabilité afin d'affiner le programme de la future réhabilitation. L'équipe de maîtrise d'œuvre devra proposer deux scénarios d'aménagement. Le premier portera sur une rénovation simple du bâtiment pour répondre au besoin de la commune en logements locatifs pour des familles ou pouvant répondre à des moments de rupture (jeune actif, jeune couple, famille monoparentale...) et le second devra projeter une transformation complète du bâtiment pour de l'habitat de type accueil familial pour personnes âgées ou dépendantes.



---

## LA FUTURE MAISON DE SANTÉ DE CUNLHAT



La commune de Cunlhat a lancé un concours pour la construction d'une maison de santé en 2022. À la suite de l'avortement du projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école Saint-Joseph, et afin de conforter les professions médicales présentes dans le bourg, les élus ont décidé d'installer la future maison de santé à proximité de l'école élémentaire. Le CAUE, avec l'atelier d'urbanisme en Livradois Forez, a accompagné la commune pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) en 2021. CRX groupe a été retenu pour l'élaboration du programme

de la maison de santé en concertation avec les futurs utilisateurs, pour l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre, et le suivi des études architecturales. En 2022, un architecte conseiller du CAUE a participé aux deux jurys de sélection des candidats à concourir et de remise des offres. Le projet de 1 770 000 € sera mené avec l'agence d'architecture Doucerain Lièvre Delziani, installée à Lyon, et les bureaux d'études GBA&CO, BET Choulet, Salto ingénierie et BET ITC.

*Crédit image : Piotr Banak / Architectes : DOUCERAIN LIEVRE DELZIANI*

# UN MULTI-SERVICES À SAINT-DIERY



La révision d'un document d'urbanisme soulève toujours des questions sur le bienfondé des modifications à apporter, et sur les conséquences qu'elles auront. C'est normal. Et l'un des rôles du CAUE, associé aux autres partenaires institutionnels, est d'orienter la réflexion vers une approche qualitative tout en gardant une orientation pédagogique pour que le projet soit pleinement compris. La commune de Saint-Diery a mis en place une révision de sa carte communale, et après avoir constaté le manque de bâti disponible pour accueillir l'usage pressenti et nécessaire d'un multi-service, une extension du lotissement d'entreprises a été envisagée. Mais la question de l'impact paysager et environnemental de cette extension de la zone constructible a rapidement alimenté les débats. Afin de préparer au mieux cette modification, le CAUE a accompagné le porteur de projet et la commune, partie prenante très investie dans ce potentiel développement économique et de service, afin de cadrer au mieux le projet. Quels usages étaient attendus par les habitants ? Quel portage économique mettre en œuvre ? Et surtout quelle orientation architecturale et paysagère donner à ce projet ? Au travers de nombreux échanges, de

questionnaires et d'analyse de contraintes, le CAUE a pu aider à la rédaction d'un cahier des charges en vue du recrutement d'un cabinet d'architectes capable de répondre au mieux à la demande, tout en prenant en considération les contraintes du site. Tout au long du processus, le rôle d'interface entre les différents services concernés a été central, pour permettre de présenter un dossier complet faisant ressortir les principaux aspects du projet, tant morphologiques que stratégiques. C'était là tout l'enjeu, faire comprendre les futurs impacts éventuels et expliquer la démarche pour intégrer au mieux le projet dans son contexte et justifier de sa pertinence. Cette étude de faisabilité a été remise fin 2022, et le CAUE ne manquera pas de garder un œil bienveillant et attentif sur ce projet tant le dynamisme local et la volonté politique ont convaincu de la réelle volonté de voir ce multi-services aboutir.

*Crédit image : A.C.A Architectes & Associés*



### VIA ALLIER : UNE FUTURE VOIE PAYSAGÈRE

Le CAUE du Puy-de-Dôme a été sollicité par le Conseil départemental pour l'accompagner sur la valorisation du patrimoine en lien direct avec la Voie Verte Via Allier. Dans le cadre de ses missions : conseiller, informer, sensibiliser, le CAUE a proposé un accompagnement permettant à la collectivité de définir des enjeux et une stratégie de valorisation de son patrimoine.

La mission s'est déroulée en trois temps :

- Un pré-repérage des points d'intérêt d'après nos ressources internes et notre connaissance du territoire
- Un arpentage en vélo du ou des tracés envisagés par le Département
- Une sensibilisation autour des enjeux de la voie Verte Via Allier par l'approche qualitative et transdisciplinaire (mais non exhaustive) issue des deux premiers points.

À l'automne 2022, le CAUE a livré et présenté aux services du Département un document constituant un support de cette mission de sensibilisation. Présenté en deux parties, la déclinaison des enjeux puis le relevé des arpentages, il a pour objectif principal de repérer les enjeux pour ouvrir la réflexion autour de la qualification de la Voie Verte Val d'Allier et de son cadre de vie en général. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une étude de maîtrise d'œuvre et que le document ne peut en aucun cas constituer un document de base pour une éventuelle exécution d'ouvrage. Le Conseil départemental a donc continué ce travail avec un paysagiste-concepteur qui a défini dans un premier temps, un parti pris pour le mobilier de la Voie Verte et a décliné celui-ci dans sa faisabilité technique, financière et réglementaire.

### « MA COMMUNE AU NATUREL », UNE DÉMARCHÉ DÉPARTEMENTALE ACCOMPAGNÉE PAR LE CAUE

En 2022, le CAUE du Puy-de-Dôme a continué son partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, pour mener à bien cette mission, la développer et lui permettre d'évoluer. La qualité du cadre de vie devient l'objectif prépondérant des communes qui s'engagent dans cette démarche. Cette notion fait référence à la qualité de l'environnement dans sa signification la plus globale, à la fois urbaine, esthétique, écologique ou naturelle. Au fil des années, cette action est progressivement devenue un baromètre de la qualité de vie des communes. Les critères de jugement, à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers. Élaborer un projet de végétalisation et d'embellissement pour un village ou une ville, c'est d'abord révéler son identité et ses paysages. Pour éviter la standardisation des aménagements d'espaces publics, le CAUE accompagne les communes inscrites à cette démarche départementale, en leur montrant qu'elles ont tout intérêt à s'appuyer sur leur histoire et leur savoir-faire. Aménager avec le végétal, c'est prendre en compte toutes les échelles du paysage, toutes les formes végétales ainsi que l'ensemble des strates botaniques disponibles. La mise en place de la trame verte et bleue, la gestion différenciée des espaces verts, la gestion raisonnée de la ressource en eau, introduisent des changements profonds. Pour un grand nombre d'élus, de services techniques et de professionnels, ces enjeux sont devenus indissociables des projets de réaménagement des centres bourgs, comme ici à Saint-Hilaire-près-Pionsat.



## SCOLAEÉ

Suite à un appel à projets lancé par le FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), le Département et l'ADUHME ont pu lancer un programme expérimental et innovant autour de la rénovation d'écoles : le projet Scolaé. L'ambition est double : faciliter les projets et permettre des économies d'énergie. Un appel à manifestation d'intérêt a eu lieu début 2022 afin de sélectionner 20 communes du département qui allaient bénéficier de cet accompagnement poussé, l'idée étant de les soulager au maximum des contraintes techniques par l'expertise proposée, tout en visant des objectifs qualitatifs élevés. Le CAUE a ensuite accompagné la démarche en participant à la rédaction du cahier des charges en vue du recrutement des bureaux d'études, afin de calibrer au mieux le choix des prestataires. Quelles compétences exiger ? Comment garantir à chacune des 20 écoles un niveau de qualité égal dans la démarche ? Si le programme se veut exemplaire, et la volonté affichée résolument qualitative, le choix du bon interlocuteur technique semble également primordial afin de mener les études à bien, et enchaîner ensuite sur le chantier dans les meilleures conditions. Notre mission a également été de sensibiliser les élus, à la démarche projet d'abord, puis à d'autres sujets annexes mais essentiels dont la végétalisation des cours d'écoles. Ces études, financées à 80% par le Département, se dérouleront jusqu'au printemps 2023 pour basculer ensuite sur la phase opérationnelle, avec le choix par chaque commune d'un maître d'œuvre afin de réaliser les travaux préconisés. Le CAUE rejoindra alors les communes, pour les accompagner et permettre la bonne mise en œuvre de cette démarche exemplaire.



## AIGUEPERSE, PETITE CITÉ DE CARACTÈRE

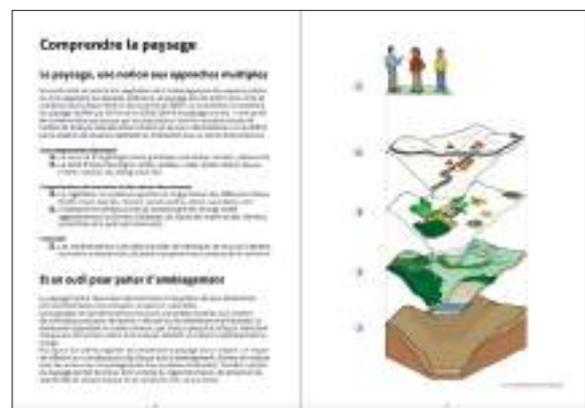
Le CAUE du Puy-de-Dôme accompagne dans sa mission de conseils la collectivité d'Aigueperse, pour mener une démarche d'inscription à la Marque «Petites Cités de Caractère». Dès lors, un travail de fond s'opère depuis quelques mois, associant la complicité du Comité de Pilotage composé d'un groupe pluridisciplinaire qui se réunit régulièrement pour mener à bien cette candidature. Le 28 juin dernier, une journée importante de restitution des actes s'est déroulée dans le parc de la Sainte-Chapelle d'Aigueperse. Cette rencontre était l'occasion de collecter l'avis des partenaires, la Communauté de Commune Plaine Limagne, l'Unité départementale du patrimoine, avec la présence de Régis Delubac (Architecte Bâtiment de France) et de renouveler aux instances régionales de la Marque PCC, toute la motivation de l'équipe municipale d'Aigueperse et de ses associations. De cette rencontre, un travail sur l'histoire, le patrimoine de la ville, permet de cibler une définition des orientations et permet également de définir le cadre d'une étude urbaine, patrimoniale, globale et transversale. Ce travail est appuyé par les nombreuses associations présentes sur la commune, tant au niveau des recherches historiques, qu'au niveau de l'animation et de l'accueil. Cette journée d'étude a permis de mettre en place des actions significatives et de définir les premières pistes du programme pluriannuel de travaux.

## LE CARNET N°1 DES PAYSAGES VA ÊTRE ÉDITÉ TRÈS PROCHAINEMENT

Commandité par le Conseil départemental, le CAUE 63 réalise une publication autour de la thématique des paysages. Un premier volume de la collection « carnet des paysages » sera édité en juin 2023. La collection invite les collectivités, les élus et à un public beaucoup plus large, à prendre en compte le paysage dans tout projet d'aménagement. Elle est constituée de plusieurs volumes :

- Une synthèse des grandes familles des paysages du département (carnet n°1 en cours de publication par le CD63).
- Des recommandations méthodologiques et par thématiques (à venir les publications suivantes : n°2. « Comment aménager un espace public ? », n°3. « Comment végétaliser un espace public ? »).

Ce premier volume, d'une cinquantaine de pages est organisé en trois parties. Il propose des clés de lecture pour comprendre un paysage (partie 1), puis des éléments de méthode destinés aux élus et techniciens principalement pour intégrer la question du paysage dans leurs projets d'aménagement (partie 2) et enfin une synthèse illustrée de la grande diversité de paysages rencontrés dans le département (partie 3). En cohérence avec la carte des paysages d'Auvergne (DREAL, 2006-2009) et de l'atlas des paysages d'Auvergne (DREAL, 2014) il propose une synthèse et une représentation simplifiée de ces travaux et les réinterprète à l'échelle du département du Puy-de-Dôme. La DREAL et les deux Parcs Naturels Régionaux du département (PNRVA et PNRLF) ont été associés à ce travail d'harmonisation des noms des unités. Le département du Puy-de-Dôme a en effet la particularité d'être composé d'une grande diversité de paysages (9 familles de paysages et 27 unités paysagères), qui sont résumés dans ce carnet n°1 : grandes caractéristiques, principaux enjeux et dynamiques paysagères à l'œuvre. Tout l'objectif de cette première publication est de prendre un peu de hauteur : porter une attention sur les formes des paysages, leurs richesses, leurs évolutions, leurs fragilités pour les intégrer le plus rigoureusement possible dans tout projet d'aménagement.



---

## COMMISSIONS ET DIFFÉRENTES INSTANCES

L'équipe du CAUE participe à plusieurs commissions locales, départementales et régionales, dans les domaines d'expertise qui sont les siens et conformément à la mission de conseil que la loi lui a conféré depuis maintenant plus de 42 ans. En voici quelques-unes, présentées succinctement.

### **Commission d'architecture de la ville de Clermont-Ferrand**

La commission d'architecture a été mise en place pour accompagner l'application du PLU de la ville de Clermont-Ferrand. Elle se réunit une fois par mois et rassemble des élus de la ville de Clermont, des représentants de la Direction de l'urbanisme de Clermont Auvergne Métropole, l'architecte des bâtiments de France et un membre du CAUE. Elle évalue la pertinence et urbaine des projets sensibles ou de tailles importantes, présentés par les pétitionnaires et leurs architectes. En amont de la réunion ceux-ci rencontrent M. Bories, l'architecte-conseiller de la ville, parfois plusieurs fois, pour qualifier les projets. Les critères analysés sont ceux de l'intégration urbaine et de la qualité architecturale et environnementale défendus par le PLU de la commune : intégration dans le tissu urbain existant (gabarits, matériaux, traitement des rez-de-chaussée), protection du patrimoine bâti, préservation et développement de la biodiversité, production d'énergies renouvelables (intégration architecturale des dispositifs) et amélioration du bien-être (lutte contre les îlots de chaleur et qualité des espaces extérieurs collectifs).

### **Suivi de l'inscription UNESCO - Chaîne des Puys Faille de Limagne**

Le CAUE est associé à l'accompagnement des politiques de valorisation des secteurs inclus dans le périmètre UNESCO, en particulier aux comités techniques. Les conseillers des territoires concernés participent aux ateliers et réunions de suivi du plan de gestion, des études de paysage et d'urbanisme. Les conseillers sont associés aux visites de sensibilisation du plan de paysage et aux ateliers de concertation proposés pour réfléchir aux outils de gestion des paysages : le plan de gestion, l'observatoire photographique, les actions pédagogiques, etc. Ils transmettent les enjeux repérés à l'échelle du périmètre UNESCO, lors des études et projets des acteurs de territoire (communautés de communes, communes, ...), et sensibilisent à la cohérence des actions (PLU, aménagements...).

### **Commission de suivi des Espaces Naturels Sensibles**

Dans le cadre du schéma départemental des espaces naturels sensibles du Puy-de-Dôme, établi pour la période 2017-2026, une commission technique a été instituée, à laquelle le CAUE participe pour accompagner les décisions de l'exécutif départemental concernant l'élaboration des plans de gestion et le suivi des ENS.

### **Commission départementale des aides aux bailleurs sociaux**

À l'initiative du Conseil départemental, cette commission se réunit une fois par an sur une journée à la Maison de l'habitat, pour donner un avis technique sur les dossiers de demande de subvention déposés par les bailleurs sociaux dans le cadre de leurs projets de développement de logements destinés aux personnes en situation de fragilité sociale. Le CAUE participe à ces réunions, à l'invitation du service Habitat du Département.

### **Commission départementale de la nature, des paysages et des sites**

Cette commission siège plusieurs fois par an et comprend six formations spécialisées. Ses membres sont nommés chaque année par le Préfet du Puy-de-Dôme. Le CAUE y participe depuis de nombreuses années, dans la formation dite « des sites et des paysages » en qualité de personne compétente en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement.

### **Autorisation d'aménagement commercial (CDAC)**

Deux conseillers du CAUE sont membres de la CDAC, en tant que personnes qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire. Les commissions sont organisées par les services de la préfecture du Puy-de-Dôme. Les demandes d'ouverture ou d'extension des surfaces commerciales y sont examinées dès lors qu'elles dépassent le seuil de 900 m<sup>2</sup> de surface de vente. Il s'agit d'évaluer l'impact urbain des projets ainsi que leur qualité architecturale et environnementale, notamment au regard de la performance énergétique.

## LIVRET RÉUTILISER, RÉEMPLOYER, (RECYCLER)

Le CAUE du Puy-de-Dôme a publié en novembre 2022 un livret de sensibilisation intitulé Réemployer / Réutiliser / Recycler. En France le secteur du bâtiment et des travaux publics est le plus émetteur de déchets. En 2018, ces déchets représentaient 240 millions de tonnes. Le bâtiment représente environ 19 % de la production de ces déchets, soit 46 millions de tonnes par an. À titre de comparaison, les déchets ménagers et ceux des entreprises représentent respectivement 39 et 72 millions de tonnes par an. Le secteur du BTP est également très gourmand en énergie. De l'extraction de la matière première à l'enfouissement ou l'incinération, de l'énergie est consommée pour du transport, de la transformation de matière, de l'adaptation de matériaux, de la fabrication, etc. Il est donc un important émetteur de gaz à effet de serre. En parallèle, les ressources en matière première, dont le secteur de la construction est un important consommateur, se font de plus en plus rares. Il en est de même pour les ressources renouvelables dès lors que leur consommation excède leur capacité de renouvellement. Afin de limiter ces trois phénomènes, tous nocifs pour l'environnement, le réemploi et la réutilisation s'imposent aujourd'hui.



## DE NOUVELLES PERMANENCES DÉLOCALISÉES

Le CAUE a développé sa mission de conseils aux porteur de projet en 2022 en instaurant deux nouvelles permanences délocalisées : Issoire et Thiers. Elles permettront dès 2023 de proposer ce service aux habitants des communauté de communes Agglo Pays d'Issoire et Thiers Dore et Montagne.

VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION, DE CONSTRUCTION, OU D'AMÉNAGEMENT ?

**Bénéficiez de conseils gratuits par un architecte, urbaniste ou paysagiste**

En visioconférence / En présentiel  
**Sur rendez-vous**  
**04 73 42 21 20**  
contact@caue63.com

**63 Puy-de-Dôme**  
**caue**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**à Clermont-Ferrand**  
Maison de l'Habitat  
129 avenue de la République  
63100 Clermont-Ferrand  
Tramway : station Gravière

**à Ambert**  
3, rue de Goye  
63600 Ambert  
Permanence confirmée à partir de deux rendez-vous

**Du lundi au jeudi**  
de 9h à 12h et de 14h à 17h  
**Le vendredi**  
de 9h à 12h et de 14h à 16h

**Les premiers mercredis de chaque mois au Guichet commerce-habitat**  
de 9h30 à 13h

## LES GÎTES DE FRANCE

Depuis plusieurs années les Gîtes de France sont partenaires du CAUE 63. Ainsi les porteurs de projets bénéficient de conseils avec les architectes, paysagistes et urbanistes conseillers de l'association. En 2022, le CAUE 63 a accompagné 21 projets de gîtes à travers tout le département. Cette année a également été l'occasion de sensibiliser le personnel des Gîtes de France en charge des projets. Ce temps d'échanges a duré une journée et demie. Un premier atelier fut l'occasion de présenter le métier d'architecte, les différentes phases d'études et leurs rôles, puis de transmettre une méthode et des outils pour appréhender les bâtiments et leurs environnements lors des premières rencontres avec les porteurs de projet. Puis une journée sur le terrain, avec la visite de deux potentiels projets de gîte, a permis de mettre à profit la méthode et les outils. Ce dernier atelier a également permis de se rendre compte de la diversité des paysages et de l'architecture du département, une vraie richesse pour le Puy-de-Dôme ! La recherche de valorisation du patrimoine bâti, est là encore l'objectif de cette mission.



## ATELIER HORS LES MURS À VOLVIC

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la commune de Volvic a décidé de mettre en place un dispositif innovant afin de nourrir sa réflexion sur la place du végétal en ville. Les élus ont souhaité s'engager dans une démarche moins opérationnelle mais plus prospective qu'une étude classique en répondant à l'appel à projet organisé par la Fédération des Parcs. Plutôt que d'engager un bureau d'études, cette démarche prévoit la mobilisation d'étudiants dans le cadre d'un « Atelier Hors les Murs » qui prend la forme d'une semaine d'immersion sur site afin de proposer une grande variété de réponses et donc d'ouvrir à la réflexion, tout en remplissant des objectifs pédagogiques dans le cadre de leur formation. Le dispositif prévoit d'associer une école Parisienne (ESAJ), qui forme des paysagistes capables d'une analyse transversale à différentes échelles, à une formation plus pratique et concrète (Lycée de Marmilhat) afin de croiser les regards, le tout sous l'égide du PNR des Volcans d'Auvergne. Dans ce cadre, le CAUE a pris part à la préparation de la semaine d'immersion et de ses objectifs et se charge également de dispenser aux étudiants des deux écoles une analyse des sites et du contexte afin de préparer au mieux leur travail sur place.





## PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE, UNE DES MISSIONS DU CAUE 63

Le CAUE du Puy-de-Dôme en partenariat avec le CAUE de l'Hérault et le Département du Puy-de-Dôme a fait découvrir au grand public le parcours de Benjamin Revire et Simon Billaut, architectes, sur les traces du mythique Voyage d'Orient réalisé par le célèbre architecte Le Corbusier. Cette exposition "Voyage d'Orient 2.0" nous a été prêtée gracieusement par le CAUE de l'Hérault. En avril 2016, Simon Billaut et Benjamin Revire, architectes, entament un périple de 10 000 kilomètres à vélo sur les traces du « Voyage d'Orient » de Le Corbusier effectué entre 1910 et 1911. Au départ de Berlin, ils ont traversé les Balkans pour rejoindre Istanbul, puis sont passés par la Grèce et l'Italie pour ensuite terminer leur voyage à La Chaux-de-Fonds, en Suisse. Pendant sept mois, ils rencontrent les populations, repèrent tout ce qui a changé depuis le passage de Le Corbusier et constatent, avec leurs propres yeux, la réalité de la vie sur place. En 2021, le CAUE de l'Hérault leur propose de raconter et partager leur voyage à travers une exposition qui a été accueillie dans le hall de la Maison de l'Habitat durant tout le mois de septembre 2022. La veille des Journées du patrimoine, nous avons la chance d'avoir une visite guidée par Benjamin REVIRE. Benjamin est un architecte qui a toujours beaucoup voyagé. Il réalise une grande partie de ses études à Clermont-Ferrand. C'est le dessin qui l'a invité à pousser les portes de l'école d'architecture. Cet outil l'accompagne tous les jours dans ses réflexions. Durant 4 années, influencé par l'enseignement de Simon Teyssou et de Dominique Gauzin Muller, sa pratique de différents workshops et expérimentations le pousse à partir explorer plus loin. De retour à Clermont-Ferrand depuis quelques années, il est aujourd'hui associé à Jacky Jeannet et Claire Mazzolini au sein de l'agence Abiterre située à Loubeyrat (63).



## LE PALMARÈS VALEURS D'EXEMPLES© LANCÉ À L'OCCASION DES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

Dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture le CAUE du Puy-de-Dôme a lancé le 14 octobre 2022 la nouvelle édition du palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement. La réussite architecturale est le fruit de la collaboration d'un maître d'ouvrage et d'un maître d'œuvre, chacun en l'autre d'exercer sa compétence avec rigueur et talent au service d'un projet commun. Pour valoriser cette rencontre et mettre en lumière cette dimension qualitative dans l'aménagement des territoires, le CAUE du Puy-de-Dôme a reconduit en 2022, en partenariat avec l'URCAUE Auvergne-Rhône-Alpes, la nouvelle édition du palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement « Valeurs d'exemples » en tenant une conférence de presse et en inaugurant une exposition retraçant les projets lauréats de la dernière édition. Les objectifs du palmarès sont de promouvoir les réalisations de qualité en architecture et aménagement, valoriser les pratiques, les dynamiques d'acteurs et de professionnels investis dans et pour les territoires, dans des opérations innovantes et durables. Il s'agit également de mettre en valeur la diversité et la qualité de réalisations publiques et privées, conçues par les architectes, urbanistes et paysagistes. Ce palmarès verra les sélections départementales et régionales en 2023. La cérémonie de proclamation des résultats et remise des prix est fixée à l'occasion des Journées nationales de l'architecture 2023. Le jury régional est coprésidé par Joël Baud-Grasset (président de la Fédération Nationale des CAUE et de l'Union régionales des CAUE), Jocelyne Glace Legars (vice-présidente du CAUE 63 et de l'URCAUE) et Madame Catherine Chevillot (présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine). Il est également composé d'institutionnels et partenaires ; de professionnels (architectes, paysagistes, urbanistes) ; de personnalités extérieures. Il désigne les opérations lauréates dans sept catégories.



## INTERVENIR SUR L'ARCHITECTURE DU 20ÈME SIÈCLE

En 2022, l'exposition Archi 20-21 réalisée par l'URCAUE Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec le CAUE du Puy-de-Dôme s'est enrichie avec de nouveaux panneaux. Le mille-club de Chamalières a été repéré et choisi par le comité de sélection. Comme les « mille piscines », cet exemple d'auto-construction assistée illustre l'esprit inventif que partageaient l'État, les architectes, les entreprises et les collectivités territoriales à la charnière des années 1970 pour offrir aux jeunes français des formes architecturales originales et des espaces ludiques les aidant à se socialiser. Le 20ème siècle a construit plus que tous les autres réunis, ce qui induit que les acteurs de l'aménagement urbain sont très régulièrement mis en présence de constructions du 20ème siècle. Cette exposition (disponible gratuitement en prêt pour les collectivités locales) présente une sélection évolutive de cas concrets susceptibles d'aider collectivités et maîtres d'ouvrage dans leurs réflexions. Pour en savoir plus, un site internet a été mis en ligne : [www.archi20-21.fr](http://www.archi20-21.fr)

# #84

décembre 2022

L'actualité architecturale en Auvergne

**> 07\_12 Appel à candidature**  
SANA est le nouveau dispositif d'incubation proposé par l'ENSACF afin d'accompagner les jeunes agences d'architecture dans leur développement. Cet incubateur est pensé comme un accélérateur d'agences créées il y a moins de 5 ans et qui ambitionnent de penser et de construire l'architecture autrement. Cette nouvelle formation se veut tournée vers les pratiques innovantes de l'architecture.  
**Plus d'infos**

**> 22\_12 Appel à candidature**  
SANA est le nouveau dispositif d'incubation proposé par l'ENSACF afin d'accompagner les jeunes agences d'architecture dans leur développement. Cet incubateur est pensé comme un accélérateur d'agences créées il y a moins de 5 ans et qui ambitionnent de penser et de construire l'architecture autrement. Cette nouvelle formation se veut tournée vers les pratiques innovantes de l'architecture.  
**Candidater**

**08\_12 S'affranchir des pièges de la relation et adopter une communication plus efficace**  
1 jour soit 7 heures de formation structurées Découvrez ou approfondissez les pratiques de communication interpersonnelles les plus efficaces  
**En distanciel. Programme et inscription**

**> 08\_12 Exposition**  
L'architecture du 20<sup>ème</sup> siècle en Auvergne Atelier enfants - mercredi 14 décembre à 14h30 - de 7 à 12 ans Gratuit / inscription: 04 71 23 92 80 **Maîtrise de Neuveglise-sur-Truyère 15 | Entrée libre**

**> 09\_12 Archi&hoïle : #4 Habiter demain**  
Quelles seront nos habitations dans le futur ? À travers ces films vous allez découvrir que de multiples pistes sont explorées. Et si c'était déjà demain ? 86 minutes de films sur l'habitat du futur, suivi d'un séminaire. 20h30 | Esp. Georges-Conchon | Clermont Entree 6€ / réduit 3€ - Adhérents MA A / gratuit

**> 10\_01\_23 Exposition Valeurs d'Exemples\***  
Dans le hall de la Maison de l'Habitat Plus d'informations au 04 71 42 21 20 ou par mail à [contact@caue63.com](mailto:contact@caue63.com)

**> 27\_01\_23 Palmarès Valeurs d'Exemples\* 2022-2023**  
Candidatez jusqu'au 27 janvier 2023 L'ensemble des collectivités locales, architectes, paysagistes, urbanistes, maîtres d'ouvrages et d'ouvrages peuvent être candidats dans 7 catégories. **Plus d'infos sur les critères de sélection et dépôt des candidatures | Plus d'infos**

**Publication : Réemploi**  
Engagé depuis des années sur le réemploi, le CAUE du Puy-de-Dôme vient de publier un livret de sensibilisation intitulé Réemployer / Réutiliser / Recycler. Il s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux artisans, élus et techniciens du bâtiment. Depuis, il prendra la forme d'un poster afin de ne pas oublier chaque étape à suivre. **Le consulter**

**Citer le nom de l'architecte**  
Le nom de l'agence d'architecture ou de l'architecte n'est pas toujours mentionné dans les médias, les articles ou sur d'autres supports. Pourtant il est important de prendre la bonne habitude de citer systématiquement le nom de l'auteur. **En savoir plus**

**(Pr)éparer les milieux pavillonnaires, ou l'intensification des quartiers de maisons individuelles**  
L'ambition de cette parution est de sensibiliser à l'enjeu d'aborder la densification des milieux pavillonnaires comme une occasion de les qualifier et de les traiter en tant que projets urbains. Elle présente des pistes méthodologiques et des principes d'intervention sur les tissus pavillonnaires qui amélioreront leurs qualités tout en les densifiant. Ces réflexions peuvent en partie être appliquées à d'autres formes urbaines. **Consulter**

**À venir**  
**12\_01\_23 RDV thématique**  
Adaptation à la canicule : balnéaires ? Dans la continuité du concours Eau-Vives 63, divers intervenants viendront présenter les enjeux de la baignade autour des aspects sanitaires, réglementaires ou environnementaux. La matinée se terminera par une table ronde animée par des élus locaux. Inscription souhaitée avant le 3 Janvier 2023. **Plus d'informations**

**10\_02\_23 Formation reportée**  
initialement prévue le 24\_11 : Conception « chantier » prévention des risques 1 jour soit 7 heures de formation structurées Supprimer ou réduire les risques professionnels en prenant les mesures appropriées. Formation gratuite en partenariat avec la CARSAT. **En pré-inscription. Programme et inscription**

## TOUTE L'ACTUALITÉ ARCHITECTURALE EN AUVERGNE

Constatant qu'une communication diffuse nuit à l'efficacité de l'information, le choix de réunir dans un même document toutes les manifestations (expositions, conférences, projections de films, visites et voyages) organisées par la Maison de l'architecture Auvergne, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, le CAUE du Puy-de-Dôme et le Conseil régional de l'Ordre des architectes, est une réussite.

Depuis 2015, les structures ont continué de mettre leurs moyens en commun pour diffuser mensuellement les événements dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage avec la lettre d'information NotaBene. Cette initiative contribue à une plus grande visibilité de l'architecture sous tous ses aspects auprès du grand public. En décembre 2022, nous avons partagé la 84<sup>e</sup> lettre.

# « (P)RÉPARER LES MILIEUX PAVILLONNAIRES OU L'INTENSIFICATION DES QUARTIERS DE MAISONS INDIVIDUELLES »

Pour les acteurs des collectivités locales confrontés aux aspirations des habitants, l'enjeu de préserver une qualité de vie en ville semble contradictoire avec les enjeux de densification des tissus existants. Le CAUE a mené une recherche sur le territoire de la commune d'Aubière pour tenter de repérer des stratégies de préservation de la qualité urbaine, des méthodes d'encadrement des projets des particuliers ainsi que des stratégies d'intervention publique. L'étude, basée sur un diagnostic du contexte aubiérois et des atouts des quartiers pavillonnaires, a exploré la morphologie du parcellaire afin de repérer le gisement foncier de ces quartiers, a priori le plus important des tissus urbains. Une typologie des tissus pavillonnaires aubiérois, a été proposée. Elle est composée de 5 types qui se retrouvent dans les premières couronnes des agglomérations, mais qui peuvent également être observés dans des milieux ruraux. Plusieurs échantillons, représentatifs à la fois de ces 5 types et d'opportunités d'action publiques ont été repérés et analysés. Des scénarios proposent différentes stratégies publiques de densification qualitative pour chacun des échantillons, en veillant toujours à éviter de dégrader leurs qualités d'intimité et leur potentiel de végétalisation. Il s'agissait de relativiser la question de la densité et de proposer des stratégies publiques. Comment s'adapter à chaque contexte ? Quels caractères sont à protéger et mettre en valeur ? Comment accompagner les habitants ? Des méthodes et outils à la disposition des collectivités sont présentés ainsi que des exemples de quartiers récents denses et attractifs. Lien vers le livret : [https://www.caue63.com/images/documentations/docs/230111\\_PAVILLONNAIRE-WEB-BD-V.pdf](https://www.caue63.com/images/documentations/docs/230111_PAVILLONNAIRE-WEB-BD-V.pdf)



**Typologie des milieux pavillonnaires**

**Type 1 - en cour de densification »**  
Ces zones sont situées au sein d'anciennes zones pavillonnaires... (Text describing the characteristics and potential of this type of neighborhood).

**Type 2 - en combinaison d'usage »**  
Ces zones sont caractérisées par une mixité d'usage... (Text describing the characteristics and potential of this type of neighborhood).

**Type 3 - en lotissement »**  
Ce type de quartier est caractérisé par une forte densité... (Text describing the characteristics and potential of this type of neighborhood).

**Carte 40 - Densité des milieux pavillonnaires**

**La construction d'un projet de quartier d'habitation**

1. Choisir le projet et le terrain... (Text describing the selection process).
2. Choisir le paysagiste... (Text describing the role of the landscape architect).
3. Qualifier le terrain... (Text describing the site analysis).
4. Choisir les matériaux... (Text describing the choice of materials).
5. Choisir les équipements... (Text describing the choice of amenities).

**108**

**109**



## CLUB VILLE AMÉNAGEMENT

Le CAUE du Puy-de-Dôme a participé activement à la manifestation des 10èmes entretiens de l'aménagement, organisés par le Club Ville et Aménagement qui s'est déroulé en juin 2022. Le CAUE devait animer une des visites urbaines dans le quartier de Montferrand. Le parcours urbain « Entre deux villes, territoires en mutation » arpente l'espace de transition qui relie les quartiers de l'historique Montferrand à la puissante Clermont. Ce territoire, longtemps figé par une zone inondable, est marqué par de vastes installations Michelin, industrielles, cités-jardins de grande qualité, équipements sportifs... mais aussi par des équipements publics parfois désuets, parfois de haute technologie, des friches, des tissus mixtes... Sous la forte pression foncière clermontoise, ces pièces urbaines hétérogènes se sont imbriquées entre les centres historiques de la cité médiévale de Montferrand, la butte de Clermont et les emprises Michelin du XXème siècle. Les aménagements contemporains cherchent à composer une cohérence urbaine et à rendre lisibles les entités les plus qualitatives. Ils révèlent les remparts originels de Montferrand, qualifient l'avenue de la République et proposent un renouvellement urbain qui s'inscrit dans une vision à la fois patrimoniale et contemporaine de la ville. Initiative Michelin à nouveau, le Parc Cataroux a l'ambition de bâtir un lieu attractif en prenant en compte la dimension économique, sociale et environnementale. A travers ce projet ambitieux, Michelin illustre sa volonté d'affirmer sa place dans la métropole contemporaine, de développer des activités novatrices et affirme son ancrage régional.



## AMÉNAGER SIMPLEMENT LES ESPACES PUBLICS RURAUX

Avec nos partenaires des deux parcs naturels régionaux du Livradois-Forez et des Volcans d'Auvergne et du CAUE 43, nous avons organisé notre quatrième journée d'étude le 07 juillet 2022 sur la qualité des espaces publics sur la question de la sobriété. Sobriété financière, matérielle et surtout sobriété dans les interventions afin d'éviter la surenchère possible dans la volonté d'aménager. Quatre sites ont permis à la cinquantaine d'élus et techniciens participants d'échanger à des échelles différentes sur les enjeux que revêt cette ambition. Un atelier a ensuite permis de définir les contours et les leviers d'actions pour atteindre cette frugalité.



## CYCL'EAU À VICHY

Le 1er salon professionnel régional dédié à la gestion de l'eau en Loire-Bretagne, Cycl'eau Vichy, s'est tenu les 28 et 29 septembre. En partenariat avec le GRAIE, l'Adopta et le CEREMA, le CAUE est intervenu dans le cadre de la conférence « Aménager avec les eaux pluviales : changements de vision et osons le changement ». Devant les évolutions climatiques et leurs impacts sur la ressource en eau, les représentations de la ville évoluent. Les agences de l'eau, les associations et les collectivités agissent pour faire muter la « ville entonnoir » vers la « ville éponge », passer des solutions « tout tuyaux » à la préservation des sols vivants en ville et leur cortège de solutions fondées sur la nature. Comment, de l'échelle de l'agglomération à celles de la rue ou de la parcelle, préserver des sols vivants, végétalisés et perméables ? La présentation du CAUE a abordé des outils de la planification, le rôle des formes urbaines et l'enjeu d'aménagements favorables à une gestion des eaux pluviales « à la source ». La ville perméable est aussi une ville attrayante.



## LANCEMENT DES JOURNÉES AGRICULTURES ET PAYSAGES

L'année 2022 était l'occasion pour le CAUE du Puy-de-Dôme de lancer un nouveau format d'animation baptisé JAP2022 (Journées agricultures et paysages). La première journée s'est déroulée au mois de mai 2022, en immersion sur les coteaux de Cournon d'Auvergne. Cette animation intitulée « Terres, Vignes et Paysages », portait sur le thème de la valorisation de la vigne comme projet de territoire.

Ce sujet passionnant est au cœur de nombreux questionnements, qui concernent la mutation des territoires agricoles et leur attractivité... Cette journée de sensibilisation, permettait de maintenir le réseau d'acteurs impliqués dans la thématique agricultures et paysages. Ainsi, à travers l'exemple de la viticulture, les décideurs du territoire, élus, représentants des chambres consulaires, viticulteurs et autres organismes fonciers ont témoigné de manière très opérationnelle sur leur quotidien. Les échanges étaient l'occasion de défendre l'idée d'une mosaïque agricole et de maintenir les valeurs humaines qui façonnent la richesse de nos paysages. L'artificialisation des sols se réduit mais elle demeure. Il convient alors, d'alerter en permanence sur la prise en compte des enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme et la mise en place d'outils garant de la qualité paysagère. L'exemple de la valorisation des vignobles auvergnats, permettra leur reconnaissance et contribuera à pérenniser un savoir-faire local, susceptible de participer à une forme de résilience du territoire. La nature préservée et la qualité des paysages font partie, des aspirations de la société urbaine et notamment périurbaine... Comme le proposait cette journée, il est important d'anticiper et d'accompagner ces mutations.

# CENTRE DE RESSOURCES

Par ses missions, le centre de ressources du CAUE est au cœur de l'équipe. C'est en quelque sorte une courroie de transmission. Il évoque l'idée de lien, de chaînon. Il met ses compétences au service de l'équipe du CAUE et aide également les conseillers à préparer certains événements, tels que les rendez-vous thématiques et les publications. Chaque jour, une revue de presse est envoyée aux architectes conseillers. Le fond documentaire spécialisé porte sur des thématiques très variées : construction, aménagement, architecture, art, eau, écologie, énergie, environnement, géographie-physique, habitat / logement, paysage, santé, sciences humaines, transport, urbanisme.

Le CAUE du Puy-de-Dôme adhère également à « l'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage ». Complémentaire du centre de ressources, cet outil national est une base de données régulièrement actualisée pour faire connaître la production architecturale, urbaine et paysagère, et mettre en valeur la démarche des acteurs d'un projet. Il s'agit d'une sélection d'opérations choisies par les équipes des CAUE pour la qualité de leur conception, leur caractère innovant, leur valeur d'usage. Cinquante projets situés sur le département du Puy-de-Dôme figurent dans cette base de données de plus de 1 800 réalisations architecturales exemplaires.  
**[www.caue-observatoire.fr](http://www.caue-observatoire.fr)**

Dans le cadre d'un projet d'échelle régionale porté par l'URCAUE Auvergne-Rhône-Alpes, le CAUE 63 dispose également d'un exemplaire de l'exposition itinérante « Archi 20-21 », à la disposition des collectivités,



médiathèques et autres structures des territoires. Cette exposition est issue d'un observatoire en ligne, contenant des fiches descriptives et de nombreux documents iconographiques, ainsi qu'un dossier pédagogique complémentaire à l'exposition.  
**[www.archi20-21.fr](http://www.archi20-21.fr)**

Le CAUE 63 met également à la disposition du public de nombreuses ressources en téléchargement sur son site internet : fiches thématiques, Carnets Découverte, revues « Angles de Vues », rapports d'activité, films, etc.  
**[www.caue63.com](http://www.caue63.com)**

D'autres ressources sont disponibles sur les sites de l'union régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes et de la fédération nationale des CAUE.  
**[www.urcaue-aura.fr](http://www.urcaue-aura.fr)**  
**[www.fncaue.com](http://www.fncaue.com)**

# ILS PARLENT DU CAUE DU PUY-DE-DÔME

## La Montagne

- 28/05 - Cournon-d'Auvergne : en immersion sur les côteaux
- 20/10 - Promouvoir les innovations : lancement de la nouvelle édition du palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement

## Site Enfants du patrimoine

- Visite guidée de l'exposition Voyage d'Orient - présentation par l'architecte et photographe Benjamin REVIRE
- Visite commentée de Sabourin
- Parcours commenté d'un fort villageois

## Site unidivers

- 03/10 - Fort Villageois de Saint-Floret
- 03/10 - Visite du site de Sabourin ENSA Clermont-Ferrand
- 03/10 - Exposition Valeurs d'Exemples® Maison de l'Habitat

## Facebook

### FNCAUE

- 01/07 - Les Enfants du Patrimoine
- 21/04 - Journée de l'Arbre public le 25 mai
- 21/04 - Journée Agricultures et Paysages le 12 mai
- 31/01 - Accompagnement des porteurs de projets de gîtes

## Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes

- 02/11 - Appel à candidatures le Palmarès Valeurs d'Exemples
- 14/10 - Lancement du Palmarès Valeurs d'Exemples®
- 06/09 - Exposition Voyage d'Orient à la Maison de l'Habitat
- 07/07 - Journée de l'Habitat et du commerce à Thiers 1ère édition

## CAUE Haute Loire

- Voyage d'étude : aménager simplement les espaces publics ruraux

## Union régionale des CAUE Auvergne Rhône Alpes

- Agriculture et paysage du 12 mai 2022

## Open agenda de la DRAC

- Fort villageois de Saint Floret
- Visite du site de Sabourin
- Lancement du Palmarès Valeurs d'Exemples® 2022-2023
- Exposition Valeurs d'Exemples®

## Twitter

- 03/03 - Puy-de-Dôme, mon Département : Salon de l'Habitat 2022
- 27/07 - Ordre des Architectes AuRA : 1ère édition de la Journée de l'Habitat et du Commerce
- 21/07 - Ordre des Architectes AuRA : 4ème édition des Enfants du Patrimoine
- 20/06 - Ordre des Architectes AuRA : Voyage d'études sur la qualité des espaces publics en milieu rural

- 19/09 - Cycl'Eau : Table ronde «Aménager avec les eaux pluviales : Changeons de vision et osons le changement !

## Plateforme 21

- Février - Exposition Archi 20-21 en location gratuite
- Mars - Terres, vignes et paysages au cœur des prochaines journées «Agricultures et Paysages»
- Mars - Conférences et remise des prix «Eaux Vives 63»
- Avril - Remise des prix du concours «Eaux Vives 63»
- Avril - Terres, vignes et paysages au cœur des prochaines journées «Agricultures et Paysages»
- Mai - Journée de l'arbre
- Mai - Terres, vignes et paysages au cœur des prochaines journées «Agricultures et Paysages»
- Juin - Visites urbaines dans le cadre des 10ème entretiens de l'aménagement
- Juin - Voyage d'étude sur la qualité des espaces publics en milieu rural (avec le PNRLF)
- Septembre - Visites pour les «Enfants du Patrimoine»
- Septembre - Exposition sur les traces de Le Corbusier
- Octobre : Balade urbaine «Réhabilitations»
- Octobre : Visites pour les écoliers de cycle 3
- Octobre : Exposition du palmarès régional Valeurs d'Exemples® et lancement de l'édition 2022
- Novembre : Réemploi et déconstruction à la COOP BTP
- Novembre : candidatez au palmarès régional Valeurs d'Exemples® 2022-2023
- Décembre : adaptation à la canicule : baignade ?
- Décembre : candidatez au palmarès régional Valeurs d'Exemples® 2022-2023

- Décembre : Livret «Réemployer/Réutiliser/Recycler
- Décembre : Carnet «(P)réparer les milieux pavillonnaires, ou l'intensification des quartiers de maisons individuelles»

## Site Ordre des Architectes

- 26/10 - Appel à candidature : Le palmarès Valeurs d'exemples revient pour une 2ème édition en Auvergne-Rhône-Alpes et lance un appel à candidatures jusqu'au 27 janvier 2023.

## SITE INRAE

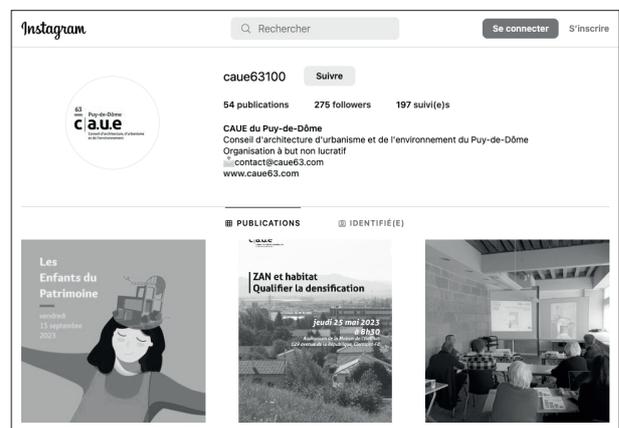
- L'arbre public

## SITE Agence Qualité Construction (AQC)

- 17/12 - Valeurs d'Exemples® : Palmarès régional de l'architecture et de l'Aménagement : Participez à cette 2ème édition

## Site Cycl'eau

- 23/09 - Aménager avec les eaux pluviales : Changeons de vision et osons le changement !



## L'ÉQUIPE



**Fabien BESSEYRE**  
Président



**Dominique DÉSORÉE**  
Codirectrice  
Architecte  
conseillère



**Lionel FAVIER**  
Codirecteur  
Architecte conseiller



**Corinne MIQUEL**  
Secrétaire de  
direction



**Aurélie CHACORNAC**  
Secrétaire  
Communication



**Diane DEBOAISNE**  
Architecte  
conseillère



**Stéphane DAVID**  
Géographe  
Chargé de mission



**Clémentine LESCANNE**  
Paysagiste  
conseillère



**Thibault RACAULT**  
Urbaniste conseiller



**Pierre-Louis RICARD**  
Architecte conseiller



**Philippe ROBBE**  
Architecte conseiller



**Baptiste ROUGERY**  
Architecte conseiller

Stagiaires reçus en 2022 : Alice BARLET, Laetitia GRAND, Cyril ROESER, et Elodie WIELGUS.

## 6 représentants des collectivités locales

nommés par le Conseil départemental

- Monsieur BESSEYRE Fabien, Conseiller départemental Brassac-les-Mines, Président du CAUE
- Madame GLACE LE GARS Jocelyne, Conseillère départementale de Billom Communauté, 2e Vice-Présidente du CAUE
- Monsieur LUNOT Jean-Pierre, Conseiller départemental Chamalières, Trésorier du CAUE
- Madame VALLÉE Isabelle, Conseillère départementale Issoire, Secrétaire du CAUE
- Monsieur PICHOT Serge, Conseiller départemental Gerzat
- Monsieur DESFORGES Antoine, Conseiller départemental Vic-le-Comte

## 3 représentants de l'état

membre de droit

- Monsieur DELUBAC Régis, Architecte des Bâtiments de France
- Monsieur Geoffrey PRIOLET, DDT 63
- Madame BARBIER Agnès, Directrice de la DAAC, représentant le Rectorat

## 4 représentants des professions concernées

désignés par monsieur le préfet ou madame la préfète

- Madame BERNOT-GAILLARD Julie-Caroline, Ordre Régional des Architectes Auvergne
- Monsieur KANDER Rachid, Directeur général ASSEMBLIA
- Madame L'HOSTIS-FILIOL Isabelle, peintre artisan, représentant la CAPEB
- Monsieur CHAZELLE Claude, paysagiste DPLG, paysagiste conseil de l'État

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021

### 2 personnes qualifiées

désignées par monsieur le préfet ou madame la préfète

- Monsieur FAUCON Frédéric, docteur en géographie, enseignant à l'université Clermont-Auvergne
- Monsieur PARCURET Georges, retraité (ex représentant OPHIS)

### 1 représentant du personnel

- Monsieur RICARD Pierre-Louis

## 6 membres élus par l'assemblée générale

- Monsieur ARNAULT Lionel, Maire de Ternant-Les-Eaux, Conseiller communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire
- Monsieur DEROSSIS David, Adjoint au maire de Thiers, Conseiller communautaire de Thiers Dore et Montagne
- Madame DOUTRE Marilyne, Directrice des études ENSACF
- Monsieur DURIN Sylvain, Maire de Servant, Conseiller régional
- Madame MANDON Christine, Maire d'Aulnat, Vice-présidente de Clermont Auvergne Métropole
- Monsieur VAURIS Dominique, Maire de Saint-Julien-de-Coppel, Conseiller communautaire de Billom

## Membres du bureau

- Monsieur BESSEYRE Fabien, Conseiller départemental Brassac-les-Mines, Président du CAUE
- Monsieur ARNAULT Lionel, Maire de Ternant-Les-Eaux 1er Vice-Président du CAUE
- Madame GLACE LE GARS Jocelyne, Conseillère départementale de Billom Communauté, 2e Vice-Présidente du CAUE
- Monsieur LUNOT Jean-Pierre, Conseiller départemental Chamalières Trésorier du CAUE
- Madame VALLÉE Isabelle, Conseillère départementale Issoire Secrétaire du CAUE
- Monsieur DURIN Sylvain, Maire de Servant, Conseiller régional Secrétaire adjoint du CAUE

Publié sous la direction de : D. Désirée et L. Favier • Dépôt légal : mai 2023  
N° ISSN : 1626-3510 • Conception, réalisation : CAUE 63 • Impression : Imprimerie Decombat • Crédits photos : © CAUE 63 si rien d'indiqué •  
CAUE Puy-de-Dôme > Maison de l'Habitat - 129 av. de la République  
63100 Clermont-Ferrand / 04 73 42 21 20 / www.caue63.com

Avec la participation  
financière du

